



Le passé et le devenir des friches agricoles périurbaines : quelle perception, quel aménagement ?



Figure 1 : Photos ancienne et actuelle des coteaux de Beynes



Mémoire de Master, juin 2015

Guillaume HELLOT, M2 NOURAD

SOMMAIRE

Table des figures	v
Table des sigles employés	vi
Préface : mon stage à l'APPVPA	i
I. La structure d'accueil du stage.....	i
A. La création, le rôle et le fonctionnement de l'APPVPA	i
B. Le développement de l'association et sa constitution en GAL	iii
II. Travailler à l'APPVPA	vii
A. Une dynamique d'ensemble positive	vii
B. Les missions réalisées.....	viii
C. Remerciements	ix
INTRODUCTION.....	10
I. Les friches agricoles : définition et perception	14
A. La friche agricole.....	14
A. 1. Définition.....	14
A. 2. Un espace évolutif et transitoire	15
A. 3. Un phénomène spatialisé à l'échelle de l'hexagone.....	16
B. Les causes de l'abandon cultural	17
B.1. Les événements perturbateurs naturels.....	17
B.2. Les événements perturbateurs d'origine anthropique.....	18
B. 3. Le cas de la Plaine de Versailles : les friches agricoles périurbaines	19
C. La perception des friches agricoles et des espaces boisés spontanés	22
C. 1. Brève synthèse bibliographique.....	22
C. 2. Les résultats des entretiens menés auprès des acteurs de l'APPVPA	23
II. Les enjeux d'aménagement des friches agricoles : entre services écosystémiques, paysage et demande socioéconomique.....	26

A. Les friches agricoles, des espaces pourvoyeurs de services écosystémiques ? Une biodiversité en mouvement	26
A. 1. La biodiversité et les services écosystémiques.....	27
A. 2. Les ZNIEFF, un inventaire de la biodiversité	30
B. Trois modes d'action sur les friches agricoles révélateurs du choix des services écosystémiques qu'elles peuvent rendre et du rapport à la Nature de leurs initiateurs.....	31
B. 1. La « fermeture des paysages », quel fondement scientifique ?	32
B. 2. Les actions souhaitées sur les friches agricoles	35
C. Une autre voie, la stratégie patrimoniale menée par l'APPVPA.....	39
C. 1. Les travaux d'Henry Ollagnon sur les stratégies patrimoniales	39
C. 2. La méthodologie de Jacques Baudry et Sophie Acx	40
C. 3. Les freins et les aides à la valorisation des friches agricoles de l'APPVPA	42
CONCLUSION	44
BIBLIOGRAPHIE	46
ANNEXES	a
Entretiens menés à titre informatif	a
Entretiens menés pour l'enquête de perception.....	a
Grille d'entretien pour l'enquête de perception	b

Table des figures

Figure 1 : Photos ancienne et actuelle des coteaux de Beynes.....	i
Figure 2: La perspective à l'Ouest du château de Versailles : Peinture de Pierre Patel (1668) et photo actuelle tirée des Nouvelles de Versailles	i
Figure 3 : Carte du site classé "Plaine de Versailles"	ii
Figure 4 : Paysage représentatif de la Plaine de Versailles (vue de la route de Saint-Nom à Chavenay).....	ii
Figure 5 : Organigramme de l'APPVPA	iii
Figure 6 : Photos du territoire de l'APPVPA : les grands plateaux céréaliers côtoient les coteaux boisés et urbanisés	v
Figure 7 : Les communes de l'APPVPA	vi
Figure 8 : 6 EPCI se partagent inégalement le territoire de l'APPVPA.....	vii
Figure 9 : Diagramme de Gantt des missions effectuées	ix
Figure 10 : Des friches agricoles périurbaines	11
Figure 11 : Les ZNIEFF de l'APPVPA, une répartition inégale au sein des grandes cultures	12
Figure 12 : Les ZNIEFF de la vallée de la Mauldre.....	13
Figure 13 : La succession forestière	14
Figure 14 : Pelouse au pied de l'aérodrome de Beynes-Thiverval (Thiverval-Grignon)	15
Figure 15 : Coteau de Beinette (Beynes)	15
Figure 16 : Bois des Plagnes (Jumeauville)	15
Figure 17 : Le genévrier commun, un arbre typique des friches agricoles anciennement pâturées par des moutons	15
Figure 18 : Cartes de la répartition des friches agricoles en France, ainsi que des catégories statistiques proches.....	16
Figure 19 : La part des différents types d'agriculture au sein de l'APPVPA (source : chambre d'agriculture 78, 2010).....	20
Figure 20 : Pelouse des Plagnes (au premier plan), champs de la vallée du brouillard et lotissements de Jumeauville (à l'arrière-plan).....	20
Figure 21: Traces de motos, bois des Plagnes (Jumeauville).....	21
Figure 22 : Dépôts sauvages d'ordures, côte de Beynes (Beynes)	21
Figure 23 : Tableau récapitulatif des services écosystémiques selon le MEA.....	27
Figure 24 : Les coteaux de Seine (photo : G. Arnal).....	36
Figure 25 : Les coteaux de l'Aulnoye (source : Gagny-environnement).....	38
Figure 26 : Tableau récapitulatif de la méthodologie proposée par Baudry et Acx.....	41

Table des sigles employés

AEV : Agence des Espaces Verts

APPVPA : Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets

CA : Communauté d'Agglomérations

CC : Communauté de Communes

DOM : Département d'Outre-Mer

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GAL : Groupe d'Action Locale

GEF : Gestion Ecologique des Friches

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme

IDF : Ile-de-France

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

MNHN : Museum National d'Histoire Naturelle

MOS : Mode d'Occupation des Sols

NOURAD : NOUvelles Ruralités, Agriculture et Développement local

PAC : Politique Agricole Commune

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

UPOND : Université Paris Ouest Nanterre la Défense

UVSQ : Université de Versailles Saint Quentin

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Zone A : Zone agricole

Zone N : Zone naturelle

Les photographies dont les sources ne sont pas précisées ont été prises par moi-même.

Préface : mon stage à l'APPVPA

I. La structure d'accueil du stage

A. La création, le rôle et le fonctionnement de l'APPVPA

La plaine de Versailles est un territoire qui s'étend dans le prolongement du parc du château de Versailles. Il s'agit d'une plaine agricole bordée par des coteaux boisés et urbanisés le long de grands axes de communication, et traversée par plusieurs cours d'eau. Cet espace est issu de la volonté du roi Louis XIV qui souhaitait pouvoir observer une perspective vers l'infini du château de Versailles.

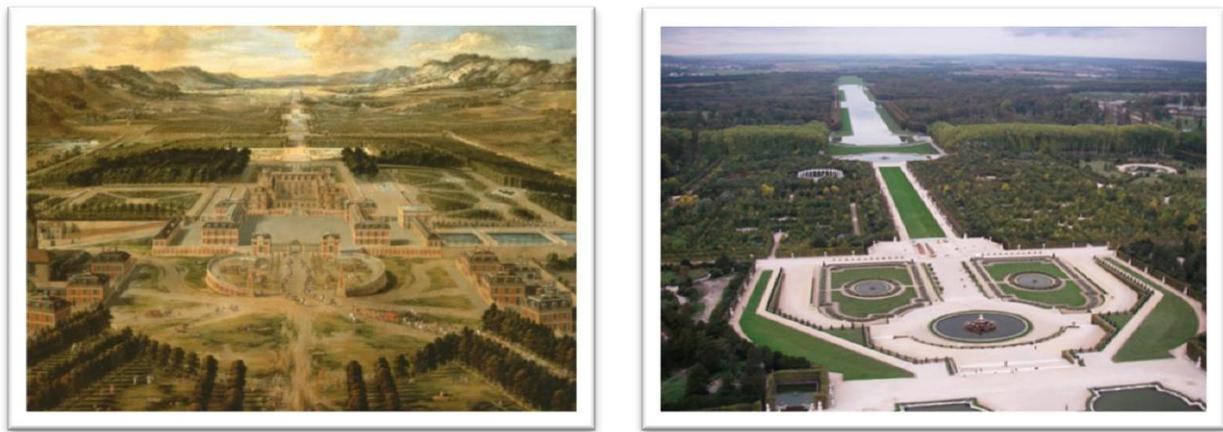


Figure 2: La perspective à l'Ouest du château de Versailles : Peinture de Pierre Patel (1668) et photo actuelle tirée des Nouvelles de Versailles

En 2000, un espace de 2600 ha à l'ouest du château de Versailles, correspondant au domaine de chasse royale, est classé dans le but de préserver la perspective visible depuis le haut des marches du château. Craignant une muséification de leur espace de production, les agriculteurs de la plaine ont mobilisé les élus. C'est dans ce contexte qu'est née l'APPVPA en 2001 : elle est issue d'un mouvement ascendant des agriculteurs et a comme objectif initial de maintenir l'activité agricole au sein d'un territoire fortement protégé. Aujourd'hui, son territoire dépasse largement le site classé et s'étend sur 26 communes (23 000 ha). A ce risque de muséification s'ajoute la forte pression foncière exercée par l'aire urbaine de Paris.

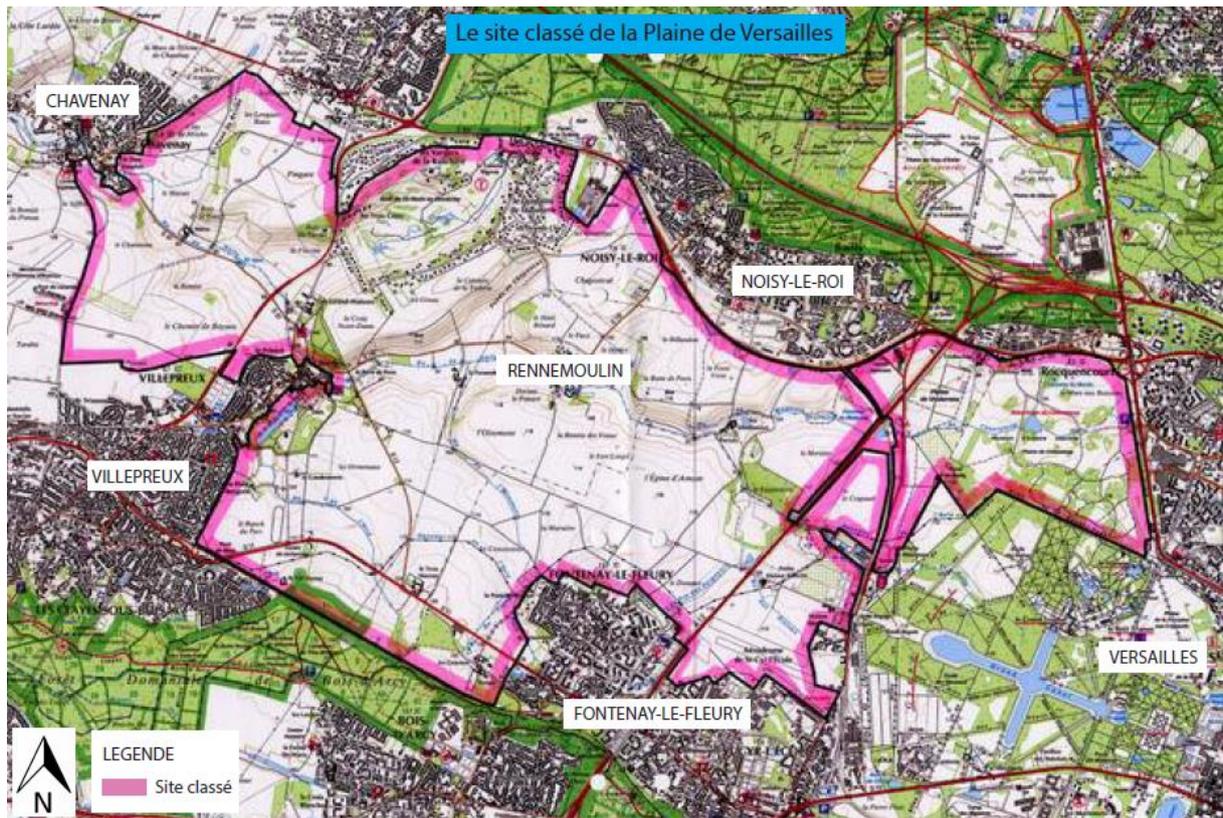


Figure 3 : Carte du site classé "Plaine de Versailles"



Figure 4 : Paysage représentatif de la Plaine de Versailles (vue de la route de Saint-Nom à Chavenay)

L'APPVPA s'affirme alors comme une association facilitatrice de projets visant à promouvoir le développement de l'activité agricole tout en préservant un environnement exceptionnel aux portes de Paris, et ce à travers une action multipartite. En effet, elle est composée de trois collèges consultatifs distincts : élus, agriculteurs et société civile (associations, entreprises, particuliers). A cela s'ajoute différentes commissions thématiques.



Figure 5 : Organigramme de l'APPVPA

Il est intéressant de noter à quel point les activités et le fonctionnement de l'APPVPA s'inscrivent dans les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental).

B. Le développement de l'association et sa constitution en GAL

L'association a connu un développement important dans les années qui ont suivi sa création. Elle s'est constituée en GAL et a obtenu les aides du programme LEADER pour la programmation 2007-2013, à hauteur de près d'un million d'euros. La stratégie générale, intitulée « un territoire vivant porteur d'innovation » se décline en trois grandes orientations : « conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité », « renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique », et « la plaine, une zone pilote sur l'écologie ».

territoriale ». 77 projets sont ainsi soutenus par LEADER. Parmi eux se trouve la rédaction d'une charte paysagère participative signée par les 24 communes alors membres de l'APPVPA et leurs EPCI respectifs, à l'exception de Cœur d'Yvelines, pour des raisons peu explicites.

La Charte paysagère participative de l'APPVPA :

Les orientations générales de la charte paysagère participative de l'APPVPA sont les suivantes :

- Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes.
- Soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologiques dans le souci d'un développement économique équilibré.
- Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques.
- Traduire et mettre en œuvre les engagements et les actions préconisés par la charte dans les documents d'urbanisme.
- Associer les populations.

Cette charte réaffirme que l'agriculture, et notamment les grandes cultures, est l'élément fondateur de l'APPVPA. Il en ressort en effet nettement que le paysage souhaité est celui d'une plaine agricole ouverte, encadrée par des coteaux forestiers et traversée par des vallées aux coteaux ouverts. Un travail sur les lisières entre ces différentes entités paysagères (forêt, ville, grandes cultures) est également envisagé.





Figure 6 : Photos du territoire de l'APPVPA : les grands plateaux céréaliers côtoient les coteaux boisés et urbanisés

Mon stage participe à la mise en œuvre de la charte paysagère de l'APPVPA. Il porte sur les coteaux calcaires en voie de fermeture de la vallée de la Mauldre.

Le 27 mai 2015, deux communes ont rejoint le GAL de la Plaine de Versailles, pour une nouvelle programmation. Il s'agit d'Arnouville-lès-Mantes et de Goussonville.

Commune	Superficie (km ²)	Habitants	EPCI
Bailly	6,53	4 108	Versailles Grand Parc
Noisy-le-Roi	5,43	8 136	Versailles Grand Parc
Rennemoulin	2,22	126	Versailles Grand Parc
Fontenay-le-Fleury	5,43	12 735	Versailles Grand Parc
Saint-Cyr-l'École	5,01	18 128	Versailles Grand Parc
Saint-nom-la-Bretèche	11,74	5 386	Gally Mauldre
Cresprières	14, 91	1 622	Gally Mauldre
Feucherolles	12,85	3 122	Gally Mauldre
Chavenay	6,03	1 928	Gally Mauldre
Davron	5,95	351	Gally Mauldre
Herbeville	6,4	318	Gally Mauldre
Bazemont	6,59	1 576	Gally Mauldre
Mareil-sur-Mauldre	4,33	1 785	Gally Mauldre
Maule	17,3	6 016	Gally Mauldre
Andelu	3,96	501	Gally Mauldre
Montainville	4,79	586	Gally Mauldre
Plaisir	18,68	31 106	Ouest Parisien
Villepreux	10,4	10 134	Ouest Parisien
Les Clayes-sous-Bois	6,11	17 678	Ouest Parisien
Orgeval	15,33	5 972	Deux rives de Seine
Les-Alluets-le-Roi	7,39	1 225	Deux rives de Seine
Beynes	18,56	7 678	Cœur d'Yvelines
Thiverval-Grignon	11,17	1 006	Cœur d'Yvelines
Jumeauville	7,77	594	Mantes en Yvelines
Arnouville-lès-Mantes	9,98	827	Mantes en Yvelines
Goussonville	4,66	600	Mantes en Yvelines
TOTAL	229,52	143 244	

Figure 7 : Les communes de l'APPVPA

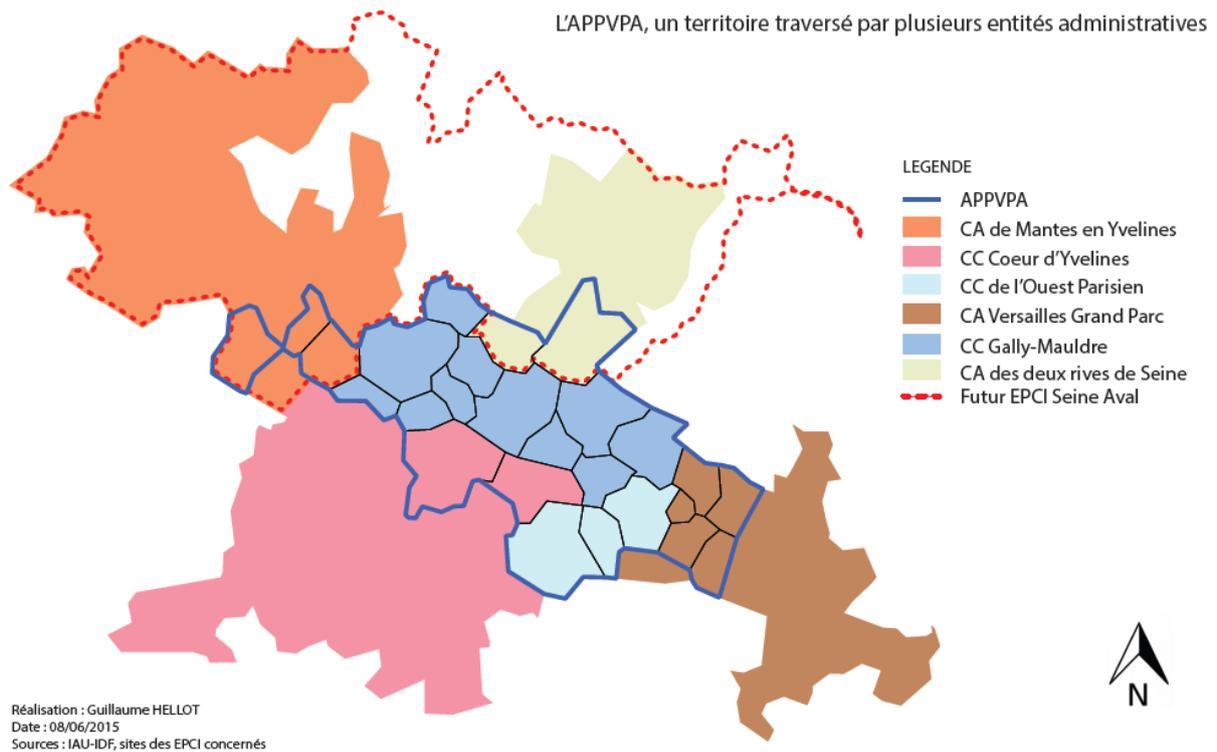


Figure 8 : 6 EPCI se partagent inégalement le territoire de l'APPVPA

II. Travailler à l'APPVPA

A. Une dynamique d'ensemble positive

Mon premier contact avec l'APPVPA s'est fait en décembre 2014, lors d'une réunion de travail des trois collèges réunis en ateliers thématiques afin de préparer la candidature au programme LEADER 2015-2020. J'ai également assisté à une réunion de travail des trois collèges sur le thème des lisières en janvier 2015. J'ai tout de suite perçu lors de ces réunions une dynamique d'ensemble positive et l'atmosphère sereine et cordiale dans laquelle travaillent tous ces acteurs. Il est très intéressant de voir les fruits que peut porter une association. Car c'est là l'originalité de l'APPVPA : alors que les GAL sont souvent des PNR ou des Pays, elle est une association de type loi 1901. L'APPVPA a fait le pari d'un développement pluripartite et public/privé qui semble avoir fait ses preuves. Ce système collégial permet la mise en place d'un développement ascendant.

Toutefois, ce développement est accompagné, notamment sur le plan technique, par plusieurs piliers de l'association qui portent la dynamique d'ensemble. C'est le cas des présidents de

chaque collègue et des salariés de l'association (responsables de la communication, de la gestion et de l'animation du GAL).

B. Les missions réalisées

Ma mission principale était d'établir un diagnostic des coteaux calcaires de la vallée de la Mauldre et de proposer des pistes d'aménagement pour les maintenir ouverts. Pour cela, l'inventaire des ZNIEFF présentes sur ces coteaux a permis de se concentrer sur certains espaces. Après avoir caractérisé les ZNIEFF (état des lieux, étude), il fallait mener une enquête foncière, ainsi qu'une enquête de perception auprès des acteurs concernés par ces espaces.

J'ai également mené à bien d'autres missions secondaires. J'ai réalisé des travaux de SIG et de cartographie pour répondre aux différentes demandes faites à l'APPVPA ou pour enrichir des documents édités par l'association : demandes d'universitaires en lien avec l'animatrice du GAL (UVSQ et UPOND), candidature au programme LEADER, supports de réunions, etc.

Enfin, j'ai participé à la vie de l'association en assistant aux réunions de bureau et au comité de programmation, en proposant des idées en termes de communication, en participant à l'assemblée générale de l'association (logistique et présentation de mes travaux), etc.

Tâche	Sous-tâche	Mars	Avril	Mai	Juin
Entretiens méthodologiques					
Diagnostic ZNIEFF					
	Terrain				
	Consultation des PLU				
	Consultation des cadastres				
	SIG				
Enquête de perception					
	Création de la grille d'entretien				
	Détermination de l'échantillon				
	Prise de contact				
	Entretiens				
	Analyse des résultats				

Propositions d'aménagements					
	Etude d'exemples extérieurs				
	Etude des attentes de l'APPVPA				
	Recherche de subventions				
	Recherche de porteurs de projet				
Projet de Beynes					
	Prise de contact et première réunion				
	Terrain				
	Recherches complémentaires				
Mémoire					
	Recherches bibliographiques				
	Problématique et plan				
	Rédaction				
SIG et cartographie pour l'APPVPA					
Assemblée générale					

Figure 9 : Diagramme de Gantt des missions effectuées

C. Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'équipe salariée de l'APPVPA avec qui je partageais les bureaux : Marie de Naurois, Laurence de Braquillanges et Valérie Gillette. Elle m'a permis de travailler dans un cadre très agréable, alliant bonne humeur et efficacité. Je remercie également les deux stagiaires, Mathilde Della Malva et Estelle Nisole, pour leur aide.

Mes remerciements s'adressent également aux divers bénévoles de l'association qui ont porté de l'intérêt à mon travail et m'ont donné de leur temps pour me conseiller et m'orienter.

Je souhaite également saluer l'accueil favorable que j'ai reçu de la part des élus pour répondre à mon enquête de perception dans le cadre de ce mémoire, ainsi que celui des fonctionnaires des communes de la Plaine qui m'ont accueilli pour consulter leurs cadastres.

Enfin, je remercie madame Poulot pour sa disponibilité malgré son emploi du temps chargé, pour son suivi et pour ses conseils pertinents, toujours donnés dans un esprit de bienveillance.

INTRODUCTION

La Plaine de Versailles constitue un territoire agriurbain exceptionnel au cœur de la grande couronne francilienne. Cette unité paysagère est traversée par plusieurs entités administratives : une trentaine de communes, six EPCI, deux SAGE, etc. L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) est la seule entité qui puisse rassembler les différents acteurs de la Plaine. Le territoire de cette association ne recoupe cependant pas l'ensemble de l'unité paysagère « Plaine de Versailles », telle que définie dans les grands documents de planification (SDRIF ou SRCE par exemple).

Les acteurs de l'APPVPA se sont notamment mobilisés dans le cadre de l'élaboration de la Charte paysagère participative de la Plaine de Versailles, afin de définir un guide commun pour l'aménagement de cet espace et la gestion de son environnement. L'objectif principal de l'association est de permettre le développement des activités agricoles de la Plaine tout en préservant son environnement naturel, et ce dans un contexte de forte pression urbaine. En effet, la Plaine de Versailles constitue un poumon vert inédit aux portes de l'aire urbaine de Paris. C'est pourquoi, les communes de l'APPVPA, communes périurbaines et rurales par excellence, portent une attention particulière aux espaces interstitiels susceptibles d'intéresser les promoteurs immobiliers.

Dans ce contexte, l'APPVPA a relevé les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I (ZNIEFF I) de son territoire qui représentent 505 hectares. Ces espaces se concentrent notamment sur les coteaux calcaires de la vallée de la Mauldre, anciennement agricoles (traces de vignes, de vergers et d'élevage ovin) et désormais enfrichés. L'objet de ce stage a été de caractériser ces espaces et de mener des enquêtes foncière et de perception afin d'aboutir à des propositions d'aménagements à présenter à d'éventuels porteurs de projets.

Il est apparu que les friches agricoles de l'APPVPA présentent une spécificité par rapport à ce qui est ressorti de mes recherches bibliographiques : il s'agit de friches localisées dans le périurbain francilien. Le périurbain implique une forte demande en usages urbains ainsi qu'une forte exposition à l'étalement urbain. De plus, la cause de l'enfrichement des coteaux calcaires d'Ile-de-France n'est pas la déprise agricole, mais l'intensification et la spécialisation des cultures à la suite de la Seconde guerre mondiale. Ces friches soulèvent donc plusieurs enjeux (et leurs corollaires) : la lutte contre l'étalement urbain (mitage agricole

et manque de terre des agriculteurs), la préservation de la biodiversité (pratiques des grands cultivateurs et éducation à l'environnement) et l'impact des usages sociaux.

Après avoir étudié les friches agricoles et leur perception, nous verrons le lien qu'elles entretiennent avec la biodiversité et des propositions d'aménagement pour les valoriser.



Figure 10 : Des friches agricoles périurbaines

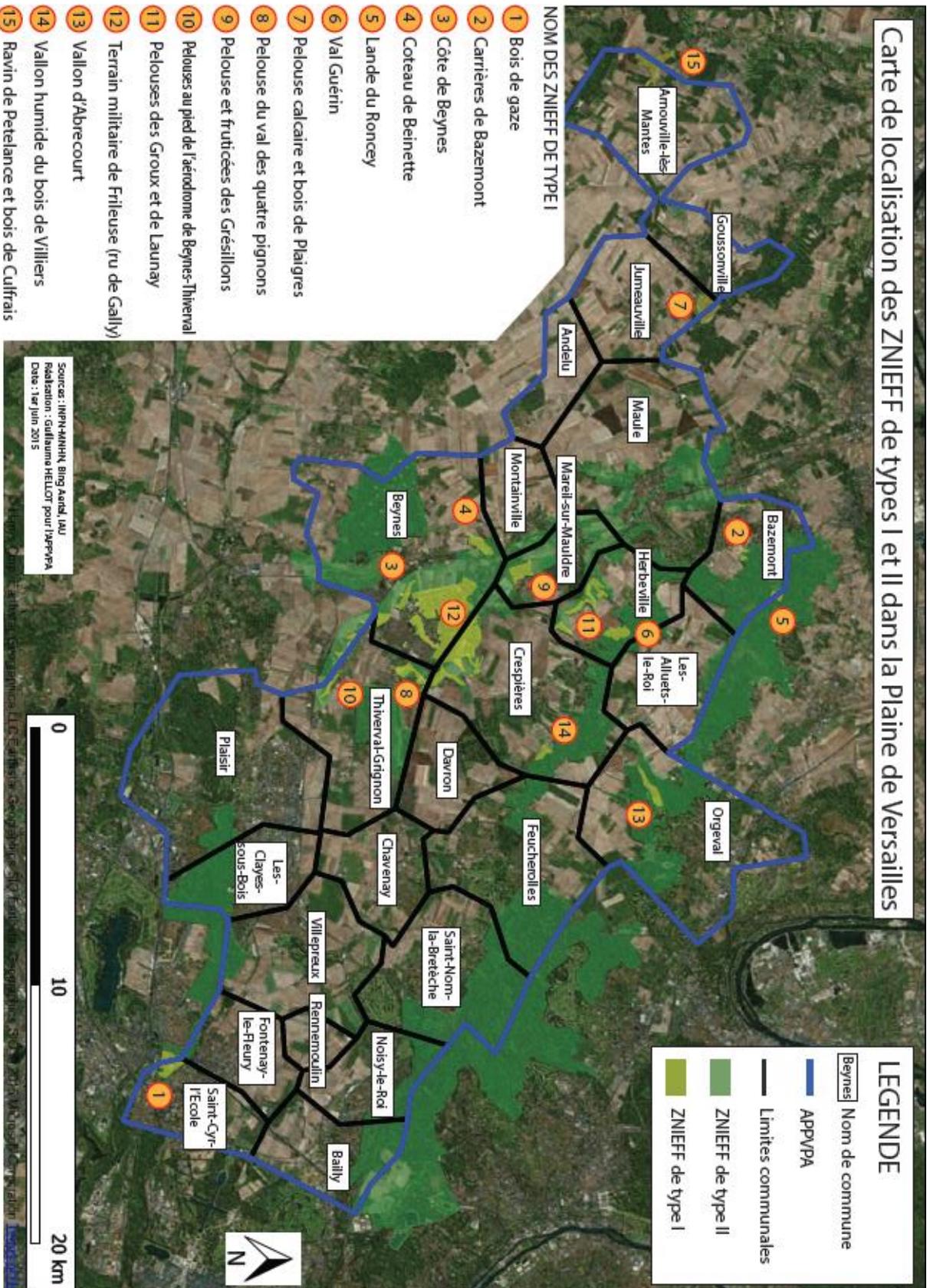


Figure 11 : Les ZNIEFF de l'APPVPA, une répartition inégale au sein des grandes cultures

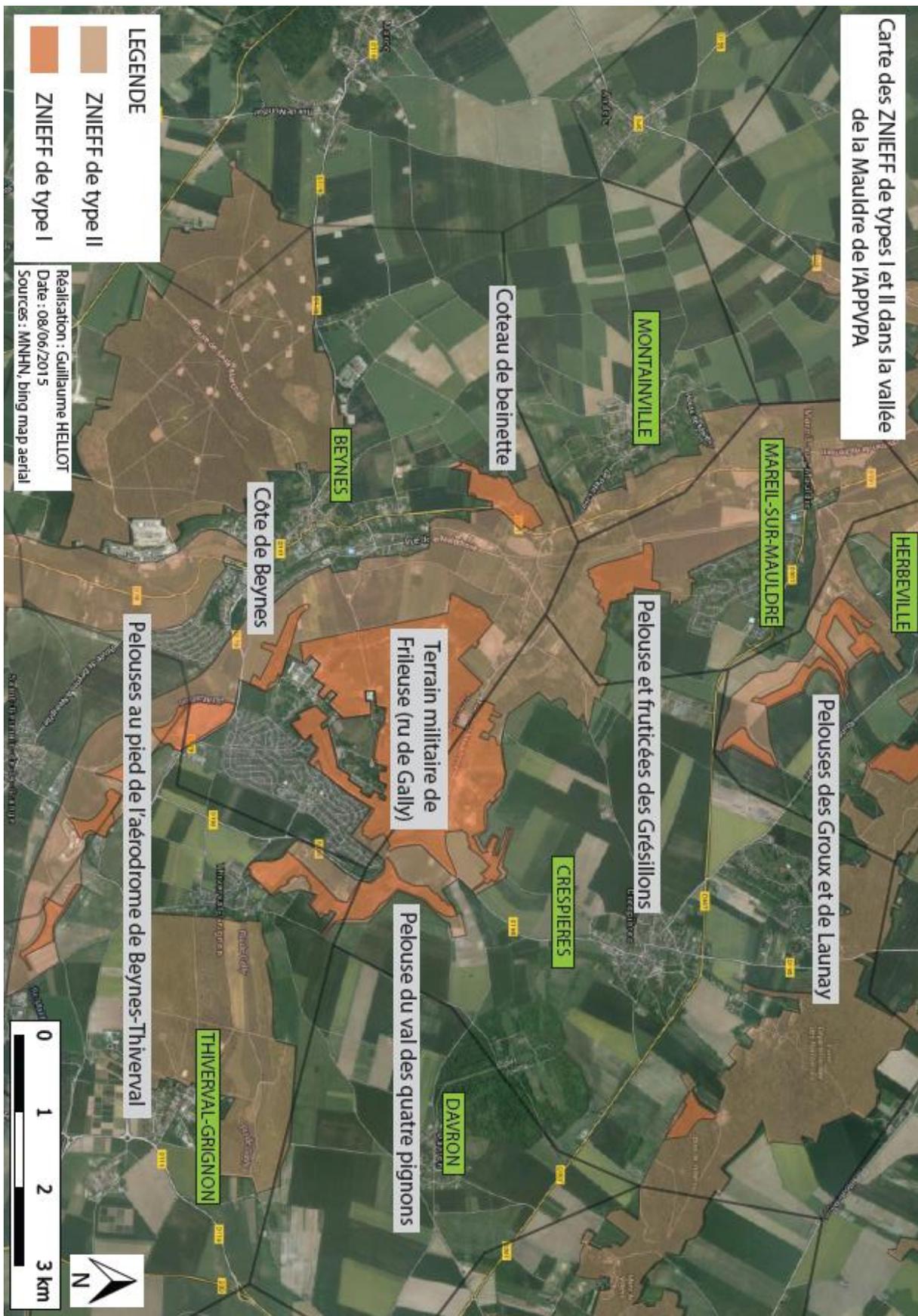


Figure 12 : Les ZNIEFF de la vallée de la Mauldre

I. Les friches agricoles : définition et perception

Il convient tout d'abord de définir les friches agricoles. Ensuite, nous étudierons les causes de leur enrichissement, et enfin la façon dont elles sont perçues. Nous tenterons également dans cette partie d'expliciter la spécificité des friches agricoles périurbaines.

A. La friche agricole

A. 1. Définition

Une friche agricole est une « terre agricole qui fut cultivée, mais qui ne l'est plus¹ ». Il s'agit donc d'un espace inculte dont l'usage a été agricole dans un passé plus ou moins proche. Elle est souvent confondue avec la jachère, qui représente un état temporaire et voulue d'une parcelle agricole au sein de la rotation des cultures d'une exploitation agricole, alors que la friche agricole n'a pas d'usage alternatif immédiat. Elle constitue donc un état transitoire sur le plan fonctionnel. En termes d'occupation du sol, un couvert végétal spontané pousse sur les friches agricoles. Ainsi, en l'absence d'action d'entretien quelconque, une forêt secondaire s'y développe en quelques décennies. Cette colonisation forestière se fait par le processus bien connu des écologues de la succession forestière.

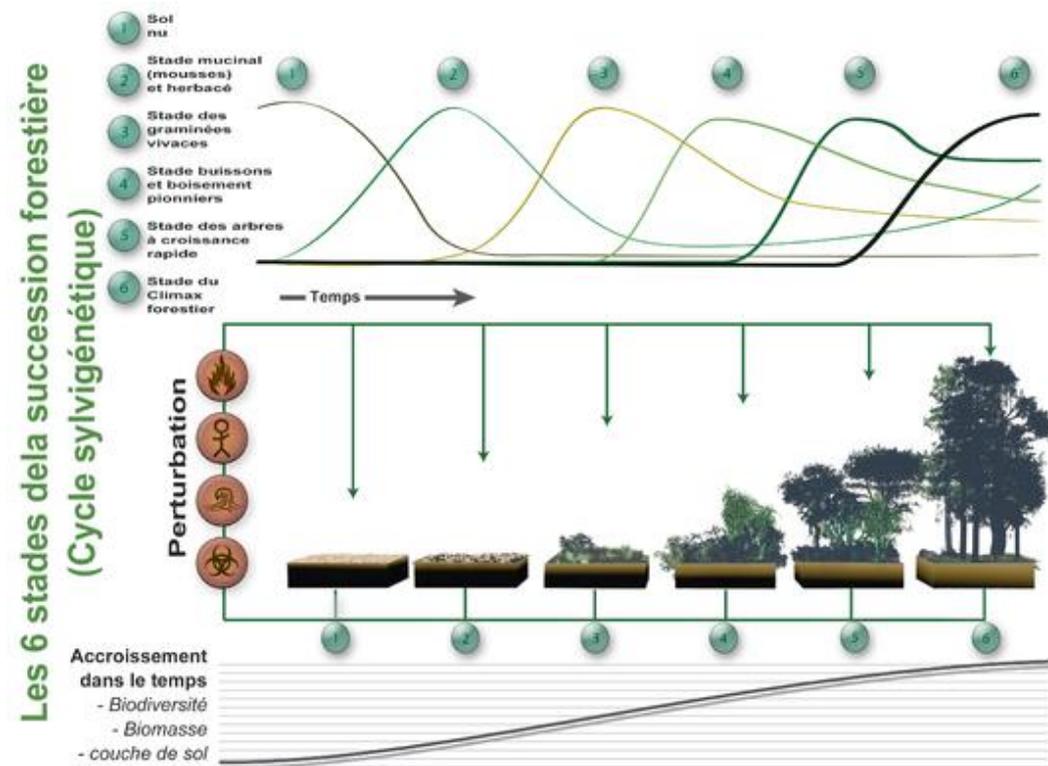


Figure 13 :
La
succession
forestière
(source :
Lucas
Martin
Frey)

¹ Jean-Louis CHALEARD et Jean-Paul CHARVET, *Géographie agricole et rurale*, Belin, Paris, 2004.

A. 2. Un espace évolutif et transitoire

On retient généralement trois stades d'évolution d'une friche agricole qui surviennent après l'élément perturbateur à l'origine de l'abandon cultural :

- Le stade herbacé (1 à 3 ans) : une pelouse se forme peu à peu. De plus, la friche est parsemée de plusieurs « taches » de végétation basse monospécifique. Des traces de l'ancienne activité agricole peuvent y subsister (labours, pieds, etc.), sauf dans le cas d'un élément perturbateur particulier à l'origine de l'abandon cultural (un incendie par exemple, qui peut éradiquer toutes traces).



Figure 14 : Pelouse au pied de l'aérodrome de Beynes-Thiverval (Thiverval-Grignon)



Figure 15 : Coteau de Beinette (Beynes)

- Le stade arbustif (3 à 15 ans) : des petits arbustes et des semi-ligneux de type ronces embroussaillent l'espace et interrompent la prairie. Une biodiversité liée à cette fruticée se développe peu à peu. Notons que cette biodiversité est influencée par le type d'agriculture qui était précédemment menée sur la friche.

- Le stade arboré (15 à 50 ans) : des ligneux commencent à pousser à l'ombre des arbustes, puis se développent, et portant leurs ombres sur le sol, asphyxient ces derniers. Un sol forestier se développe alors. On estime qu'une friche agricole peut devenir une forêt mature en une quarantaine d'années. Cette durée dépend cependant du milieu, du type d'élément perturbateur à l'origine de la friche, du type d'agriculture pratiquée précédemment, etc.



Figure 17 : Le genévrier commun, un arbre typique des friches agricoles anciennement pâturées par des moutons



Figure 16 : Bois des Plagnes (Jumeauville)

Il est important de noter qu'une friche agricole est un espace évolutif et donc transitoire entre des usages différents, et donc entre des paysages et des occupations du sol différents.

A. 3. Un phénomène spatialisé à l'échelle de l'hexagone

Le caractère évolutif des friches agricoles rend difficile leur prise en compte statistique. En effet, il n'est pas aisé de se prononcer précisément sur la surface concernée par les friches agricoles en France. Ces espaces ont tendance à être assimilés à différentes catégories statistiques : « landes improductives », « bois et dérivés », etc.² Il semblerait cependant que les concentrations importantes de friches se localisent dans le tiers sud de la France et en Bretagne. Dans le premier cas, il s'agit de territoires submontagnards et montagnards où la contrainte topographique joue un rôle important. En Bretagne, l'influence atlantique (que l'on retrouve également dans le sud-ouest de la France) favorise l'apparition de Landes.

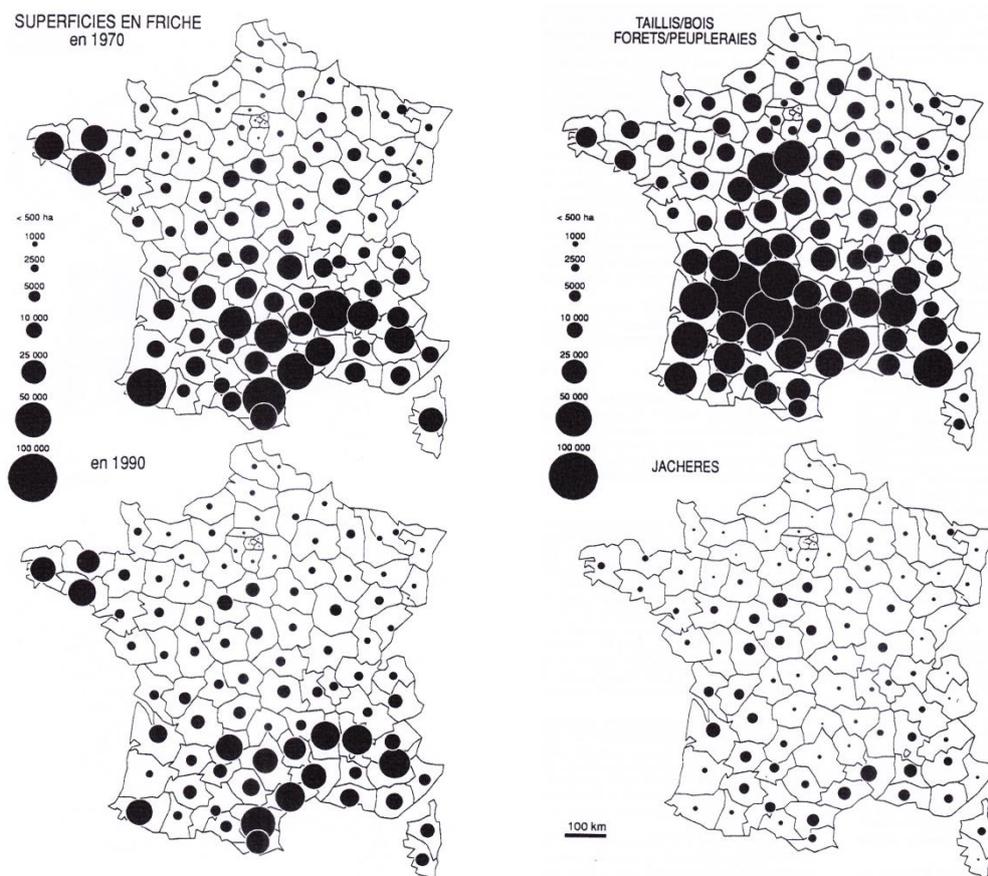


Figure 18 :
Cartes de la répartition des friches agricoles en France, ainsi que des catégories statistiques proches (source : Guy Mergoïl et Philippe Roudie)

Fig. 1 : Localisation des espaces en friche

Quelles sont les causes de l'abandon des pratiques sur les espaces agricoles ?

² Guy MERGOÏL, Philippe ROUDIE, *Friches et recensements de l'agriculture*, in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 66 n°1, 1991.

B. Les causes de l'abandon cultural

Nous avons vu sur la figure 13 que la succession forestière est un processus qui débute par un événement perturbateur de l'espace. Cet événement peut être d'origine naturelle ou anthropique. Nous utiliserons en partie ici une typologie établie par Claude Janin et Lauren Andres³, qui distinguent les friches agricoles subies et les friches agricoles instrumentalisées. Après avoir exposé les facteurs d'enfrichement d'anciennes parcelles agricoles à l'aide de recherches bibliographiques, nous étudierons plus précisément le cas de la Plaine de Versailles.

B.1. Les événements perturbateurs naturels

Il est possible qu'une friche agricole soit issue d'un événement naturel qui a conduit à l'abandon de l'agriculture, que cet abandon soit définitif ou de courte durée.

Les catastrophes naturelles (incendies, tempêtes, raz-de-marée, séismes, etc.) peuvent mettre un coup d'arrêt à l'activité agricole. D'une part à cause des destructions matérielles engendrées par la catastrophe (destruction des plants, des cheptels, du matériel agricole, des infrastructures diverses), mais également du fait des décès des exploitants et/ou des ouvriers agricoles. Dans ce cas, la reprise de l'activité agricole, et donc la durée de l'état de friche agricole, dépend de la société concernée et de sa capacité à faire face à la crise. En revanche, il est possible que des processus chimiques ne permettent pas la reprise de l'activité agricole. C'est le cas des pluies acides par exemple.

En tous les cas, la nature de l'événement perturbateur influence le processus de succession forestière. Par exemple, si un incendie fertilise le sol, un raz-de-marée provoque une salinisation importante. De ces événements découleront les écosystèmes qui se remettront peu à peu en place.

Les événements perturbateurs naturels sont subis par les agriculteurs, ce qui n'est pas toujours le cas des facteurs anthropiques de l'enfrichement.

³ Claude JANIN et Lauren ANDRES, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie*, 2008/5 n° 663, p. 62-81.

B.2. Les événements perturbateurs d'origine anthropique

B.2.1. Les friches subies

Les friches subies, c'est-à-dire qui ne sont pas issues de la volonté d'un acteur en particulier, sont issues des mutations socioéconomiques. Par exemple, la modernisation et l'intensification agricoles ont conduit à la concentration des exploitations sur certaines parcelles jugées pertinentes en termes agronomiques, et ce au détriment d'autres parcelles. C'est le cas des parcelles aux caractéristiques agronomiques ou topographiques contraignantes du point de vue de l'agriculture intensive. Les coteaux calcaires, au sol peu épais (et donc peu hydromorphe) et pentu, constituent l'archétype francilien de ces parcelles abandonnées après la Seconde guerre mondiale. Ainsi, lors du remembrement, ces parcelles ont été reléguées au rang de résidus, souvent appelés « masse communale ». Depuis, elles ne font pas l'objet d'une mise en valeur agricole, et on en ignore souvent les propriétaires.

Un autre exemple est celui d'un agriculteur qui ne trouve pas de successeur pour son exploitation. Au moment de son décès, ses parcelles deviennent des friches agricoles si aucun autre usage n'y est installé. Ce phénomène est souvent dû à la tertiarisation de la société et à la crise de la transmission familiale du patrimoine agricole ; il se produit avec une intensité accrue dans les régions qui souffrent encore de l'exode rural.

Cela rejoint un concept intéressant proposé par Pierre George et Fernand Verger⁴ : les friches sociales. Les deux auteurs les définissent comme telles : « Un type de friches a été signalé dans les campagnes urbanisées et dont la population augmente. C'est que les parcelles considérées ne sont plus exploitées par de vrais paysans, mais restent la propriété de nouveaux urbains qui s'en désintéressent. La friche, dans ce cas, témoigne plutôt d'une ascension sociale ». Nous voyons ici poindre la spécificité des friches agricoles périurbaines qui nous intéressent plus particulièrement.

Un dernier cas qu'il faut citer mais qui nous intéresse moins ici, est le cas des friches agricoles issues de catastrophes industrielles ou de pollutions diverses ayant altéré de façon profonde les qualités agronomiques des sols et des écosystèmes. Ce phénomène peut conduire

⁴ Pierre GEORGE, Fernand VERGER, *Dictionnaire de la géographie*, broché, 2013.

à l'abandon cultural. Ces espaces posent problème dans la mesure où leur dépollution coûte cher et empêche généralement toute action d'entretien.

B. 2. 2. Les friches instrumentalisées

Quant aux friches instrumentalisées, il s'agit d'espaces qui ne sont plus cultivés de façon volontaire, sans être des jachères pour autant. Deux cas sont fréquents. Tout d'abord, certains agriculteurs abandonnent des parcelles particulièrement visibles par la société civile afin de pouvoir justifier leur sentiment d'abandon face à une société qui se tourne vers le tertiaire et délaisserait l'agriculture.

Les friches peuvent également être issues d'une volonté dans les territoires agricoles proches de centres urbains où le prix du foncier monte au fur et à mesure de l'extension de l'aire urbaine. Ainsi, des propriétaires décident d'arrêter l'exploitation agricole et de tirer un bon prix de leurs terrains constructibles. Il s'agit d'opportunités foncières souvent appelées « terrains d'attente ».

L'APPVPA n'est pas concernée par les friches agricoles instrumentalisées, si ce n'est par quelques terrains d'attente.

B. 3. Le cas de la Plaine de Versailles : les friches agricoles périurbaines

Une fois ces cadres théoriques issus de recherches bibliographiques posés, nous pouvons nous pencher davantage sur le cas de la Plaine de Versailles.

Les friches agricoles du territoire de l'APPVPA semblent principalement issues de la motomécanisation des années 1940-60, qui est elle-même liée à la spécialisation des cultures franciliennes en céréales et oléoprotéagineux. Il s'agit en effet d'un espace où les grandes cultures (colza, maïs, orge et blé) prédominent largement, même si quelques maraîchers et horticulteurs persistent. Dans ce contexte, les coteaux calcaires des vallées de la Mauldre et du ru de Gally ont été délaissés au profit de la plaine. Ainsi, la vallée de la Mauldre et ses affluents ont-ils vu leurs coteaux s'enfricher peu à peu.

Orientation de production des communes de l'APPVPA (%)

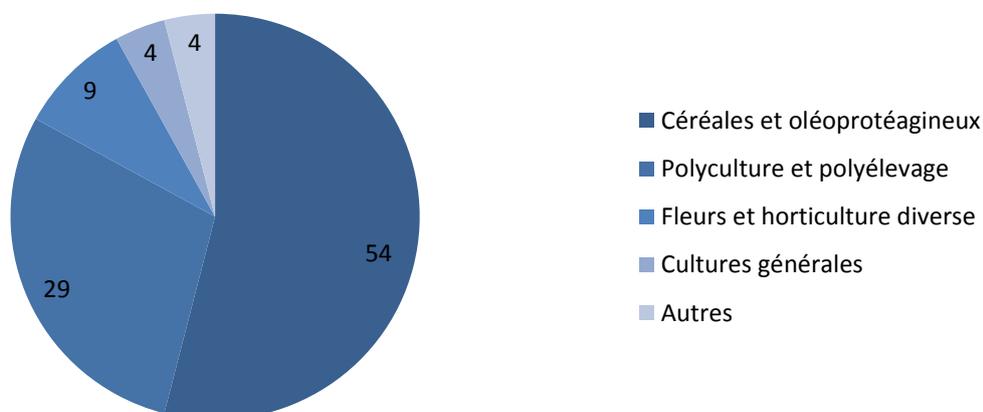


Figure 19 : La part des différents types d'agriculture au sein de l'APPVPA (source : chambre d'agriculture 78, 2010)

La spécificité des friches agricoles périurbaines, entendues comme des friches agricoles situées proches d'espaces urbanisés, est qu'elles constituent généralement d'excellentes opportunités foncières dans un contexte de forte pression urbaine, mais également de manque de terres agricoles. Elles cristallisent alors souvent les enjeux de maîtrise de l'étalement urbain, à savoir la tension entre développement de l'agriculture, conservation de l'environnement et étalement urbain. Nous verrons plus loin qu'il s'agit effectivement d'une crainte exprimée par les acteurs de la Plaine de Versailles, à savoir que les friches soient urbanisées au détriment d'espaces agricoles et naturels.

L'autre spécificité des friches agricoles périurbaines est qu'elles peuvent prétendre à des usages autres que l'agriculture ou la construction : les fonctions de loisir, de récréation et de pédagogie peuvent répondre à la demande des citadins locaux, alors que dans le monde rural profond, cette demande est plus difficile à trouver dans une proportion suffisamment importante pour la rentabilité de telles activités.

Figure 20 : Pelouse des Plagnes (au premier plan), champs de la vallée du brouillard et lotissements de Jumeauville (à l'arrière-plan).



Quels sont les usages actuels des friches agricoles de la Plaine de Versailles ? Mon travail de terrain a permis d'en inventorier les usages réels. Cet inventaire est non-exhaustif :

- Loisir : parapente, quads / motos, observation de la nature.



Figure 211: Traces de motos, bois des Plagnes (Jumeauville)



Figure 22 : Départ de parapentistes, côte de Beynes (Beynes)

- Récréation : randonnées pédestres et équestres, promenade d'animaux domestiques.

- Dépôts sauvages de déchets :



Figure 22 : Dépôts sauvages d'ordures, côte de Beynes (Beynes)

- « Squats » de terrains privés : traces de feux de bois et de quelques déchets (canettes de bière par exemple).

Peu de ZNIEFF cumulent l'ensemble de ces usages, si ce n'est la Côte de Beynes. Certaines sont situées trop loin des habitations ou sont à un stade d'enfrichement trop avancé pour rendre possible de tels usages. De plus, la grande majorité de ces terrains sont privés.

Maintenant que nous avons présenté la réalité des friches agricoles, nous allons étudier leur perception.

C. La perception des friches agricoles et des espaces boisés spontanés

C. 1. Brève synthèse bibliographique

C. 1. 1. Les friches agricoles : des espaces sujets à une interprétation sociale négative ...

De façon générale, les friches agricoles sont porteuses d'une charge émotionnelle forte⁵. En effet, elles sont souvent associées à la déprise agricole liée à la tertiarisation de la société. Elles sont ainsi les marqueurs de l'image d'un monde rural dégradé et en perte de vitesse, qui s'oppose à un idéal du monde rural bien entretenu. De plus, les friches agricoles et les espaces boisés spontanés qui y poussent sont généralement associés à des usages craints, imaginés ou non : dépôts sauvages de déchets, squats, aires d'installation de gens du voyage, risques d'incendies, urbanisation - ainsi qu'à leurs conséquences éventuelles, elles aussi parfois imaginées : insécurité, mitage agricole, vols, etc. Les friches agricoles sont donc perçues comme des espaces improductifs, non sécurisés et pollués, symboles de la défaite paysanne. Elles sont à la limite tolérées en montagne et en forêt profonde, là où on ne les voit pas, et où « elles sont à leur place ».

C'est pourquoi, elles sont souvent désignées à l'aide d'un vocabulaire fortement dépréciatif, souvent lié aux champs lexicaux de l'éradication et de la maladie. L'objet de ce mémoire n'est pas d'en dresser la longue liste. Nous relèverons uniquement cette phrase de Pétain : « La friche, c'est la France qui meurt ».

Il peut sembler évident que ce vocabulaire soit mis en avant par le monde agricole qui a intérêt à dénigrer les friches agricoles pour mettre en avant la pertinence et l'actualité de son rôle socioéconomique⁶. Bien souvent, les agriculteurs associent les friches agricoles aux espèces invasives et à la faune dangereuse, à l'obstruction du paysage, à des obstacles physiques au sein de leur exploitation dont le défrichement est coûteux, et au gaspillage de terres. Nous verrons cependant plus loin que ce ne sont pas les seuls responsables de ce

⁵ Annik SCHNITZLER, Jean-Claude GENOT, *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Quae, 2012.

⁶ Juliette BORDERIEUX, Jimmy CAROLLO, Jean-Marie CHALI, Vanessa DAGONET, Justine GAUGUET, François STEENKISTE, Thomas ZADE, *La friche agricole : des services écosystémiques en mal de reconnaissance sociale ?*, étudiants de Paris X pour une commande d'AgroParisTech, 2014.

catastrophisme lié à l'abandon de parcelles agricoles. Il semblerait cependant que nous assistions actuellement à un changement de paradigme dans la perception des espaces boisés spontanés.

C. 1. 2. ... mais qui bénéficie de la valorisation croissante de la nature férale

Il apparaît de plus en plus que l'attachement aux espaces naturels sauvages soit grandissant, notamment dans les espaces ruraux proches des villes⁷. En effet, si les villes proposent des espaces de nature urbains, il s'agit d'espaces fortement artificialisés. Or, la demande sociale semble se tourner vers des espaces plus sauvages, dits « naturels ». On parle alors de nature férale⁸. Cet adjectif est issu du latin *fera* qui signifie « bête sauvage ». Employé dans le contexte de la gestion de l'environnement, l'adjectif « féral » sous-entend un espace où l'homme n'a pas ou peu d'impact, et où la nature est livrée à elle-même, consacrant l'expression « la Nature reprend ses droits ».

Ce travail montre que pour un nombre grandissant de personnes, et notamment les jeunes, la perception *de facto* positive des friches agricoles est liée à ce qu'elles sont des espaces féraux. Désormais, chez les jeunes, un beau paysage rural n'est pas forcément associé à un paysage agricole, où la trace de l'homme est nette⁹, car l'homme est de plus en plus associé à la dégradation de la nature.

En revanche, les services écosystémiques rendus par les friches agricoles sont peu connus. Nous reviendrons sur ce point dans la deuxième partie.

C. 2. Les résultats des entretiens menés auprès des acteurs de l'APPVPA

Lors de mon stage, j'ai mené une vingtaine d'entretiens, dont la moitié était destinée à interroger la perception de l'espace des acteurs de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement de la Plaine de Versailles. J'ai ainsi rencontré de nombreux élus (maires, adjoints et conseillers municipaux), et notamment ceux en charge des questions liées à l'environnement. Je n'ai pas souhaité interroger le personnel administratif des collectivités

⁷ Ibid.

⁸ Annik SCHNITZLER, Jean-Claude GENOT, *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Quae, 2012.

⁹ Yves LUGINBÜHL, *Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés agricoles*, 1999.

dont les connaissances sont a priori bonnes. Je cherchais en effet à cerner les tendances générales de la représentation des friches agricoles.

C. 2. 1. Ce qu'évoquent les friches agricoles et la définition qui en est donnée

La première tendance à relever est la confusion récurrente entre les jachères et les friches agricoles. En effet, la majorité des personnes interrogées associent les friches agricoles aux jachères mises en place dans le cadre de la PAC, car elles ont un couvert végétal semblable et parce qu'elles sont associées au gâchis de terres. Il faut alors leur expliquer leur principale différence : le caractère volontariste de la jachère face à l'absence d'usage alternatif des friches agricoles.

Les personnes qui ont donné une définition correcte des friches agricoles privilégient généralement une approche paysagère, en utilisant des termes tels que « végétation spontanée », « nature sauvage » ou, et de façon très fréquente, « la Nature reprend ses droits ». Contrairement à ce que l'on pouvait attendre, très peu de personnes interrogées ont défini les friches agricoles comme des espaces sources de nuisances.

C. 2. 2. Les enjeux et les aménagements

La question leur était posée de savoir quels sont les enjeux des friches agricoles, et ce à plusieurs échelles : globale, de l'APPVPA, de leur commune. Cette notion d'enjeux multiscalaires a très peu été exploitée par les répondants. Ils ont cependant relevé les enjeux suivants, et ce dans des proportions assez égales :

- Risques : urbanisation, mitage agricole, inaccessibilité pour les citoyens, statut juridique inextricable (approche foncière).

« Si vous avez une activité économique et que ça dépose le bilan, vous avez un bâti à l'intérieur, qui devient une friche, et c'est le début d'une zone pavillonnaire. Parce que détruire ça coûte cher, on préfère requalifier, et vous bousillez votre Plaine. [Il faut] leur trouver des activités qui soient vraiment rurales. »

- Arnaud HOURDIN, maire de Rennemoulin

- Opportunités : biodiversité, changement des pratiques agricoles, paysage.

« Tout ce qui est un peu maraîcher bio, je sais qu'il y en a qui cherchent, je trouve que c'est pas inintéressant parce que parfois les petites friches ça permet de se lancer, ça pourrait être des laboratoires pour l'INRA qui fait des essais sur des plantes, des associations de réinsertion ; en tous cas éviter l'agriculture intensive avec pesticides de masse, non merci. Et s'il n'y a pas ces besoins-là pour différentes raisons, faire des prairies pour les ruches, des forêts pour stockage de carbone, de l'exploitation forestière, etc. »

- Laëtitia ORHAN, adjointe au maire d'Orgeval, chargée de l'environnement

La totalité des répondants souhaite que des actions soient menées pour valoriser les friches agricoles. En termes d'aménagements, deux solutions sont proposées : l'entretien afin de préserver le paysage et la biodiversité actuels, ou la remise en culture, mais à condition d'y instaurer une agriculture différente des grandes cultures dominantes de la Plaine de Versailles (agriculture biologique notamment ; le maraîchage est également beaucoup cité).

C. 2. 3. La vérification de la thèse de Jiao Huang

L'objet de cette enquête de perception était également de vérifier en partie les grandes hypothèses de la thèse de Jiao Huang. Cette doctorante a avancé que la transition des friches agricoles périurbaines vers l'usage environnemental, l'usage agricole ou l'usage d'urbanisation, est dépendante des perceptions sociales des différents acteurs concernant ces espaces, qui y associeraient respectivement un usage de services environnementaux, des usages craints ou des fonctions récréatives.

Tout d'abord, il apparaît effectivement que les répondants ayant perçu les friches agricoles comme des espaces ayant des fonctions environnementales importantes ont souhaité qu'elles soient maintenues en l'état, voire aménagées pour renforcer l'intensité de ces fonctions environnementales. Cependant, il faut noter que très peu d'interrogés ont cité les fonctions environnementales comme enjeu des friches agricoles.

En ce qui concerne le lien qu'il y aurait entre la perception d'usages craints et la volonté de remise en culture, il reste à démontrer. Il se vérifie pour certains interrogés mais n'est pas systématique. En effet, si le peu d'interrogés qui ont associé les friches agricoles à des disservices sociaux ont souhaité que ces espaces soient entretenus et surveillés, ce n'est pas forcément par une remise en culture. De plus, les acteurs qui ont exprimé la volonté de

remettre ces espaces en culture, ont souhaité y mettre en place une agriculture à faible impact environnemental, ce qui rejoint l'usage environnemental des friches agricoles.

Enfin, il n'a pas été possible de vérifier le lien entre la perception des friches comme opportunités foncières et la volonté d'urbanisation, car la totalité des interrogés ont cité l'urbanisation comme une menace pour ces espaces. Ainsi, ils ont associé les friches agricoles aux opportunités foncières recherchées par les promoteurs des Yvelines en recherche active de foncier aux abords de la métropole parisienne. En revanche, les friches agricoles ont beaucoup été confirmées comme étant des espaces de randonnée pédestre et équestre, activité très pratiquée dans la Plaine de Versailles. Il s'agit d'une forme d'usage urbain, mais qui ne nécessite aucune construction. Cela est dû au fait que la randonnée présente un intérêt si elle s'effectue dans un cadre naturel préservé. Urbaniser ce cadre n'est donc pas pertinent.

En tous les cas, il est évident que l'échantillon de cet entretien est composé d'acteurs très sensibles à la dégradation de l'environnement et à la pression foncière dont fait l'objet la Plaine de Versailles, ce qui explique leurs réponses. Il semblerait cependant que nous puissions aller plus loin quant aux facteurs qui influencent le type d'action à mener sur les friches agricoles.

II. Les enjeux d'aménagement des friches agricoles : entre services écosystémiques, paysage et demande socioéconomique

Avant d'étudier les possibilités d'action ou d'inaction sur les friches agricoles, il est nécessaire de revenir sur les services écosystémiques, la biodiversité et le dispositif des ZNIEFF.

A. Les friches agricoles, des espaces pourvoyeurs de services écosystémiques ? Une biodiversité en mouvement

Nous avons vu que le phénomène de succession forestière qui a lieu sur les friches agricoles en faisait des espaces évolutifs en termes d'occupation du sol. Il en découle une biodiversité et des services écosystémiques également évolutifs.

A. 1. La biodiversité et les services écosystémiques

A. 1. 1. Les services écosystémiques

L'une des références en termes de services écosystémiques est le Millenium Ecosystem Assessment (MEA, traduit « Evaluation des écosystèmes pour le millénaire »). « L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) est née en 2000 à la demande du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. Instaurée en 2001, elle a pour objectif d'évaluer les conséquences des changements écosystémiques sur le bien-être humain; elle doit également établir la base scientifique pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'amélioration de la conservation et de l'utilisation durable de ces systèmes, ainsi que de leur contribution au bien-être humain. »¹⁰. Bien que critiquée, la définition donnée aux services écosystémiques par le MEA permet de rendre compte de ce que sont les services écosystémiques. Ils sont définis comme l'ensemble des bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes.

Type de service écosystémique	Rôle	Exemple	Exemple d'application aux friches agricoles
De support	Nécessaires à la production de tous les autres services écosystémiques	Production primaire, production d'oxygène atmosphérique, formation et rétention du sol, cycles biogéochimiques, circuit de l'eau, etc.	Succession forestière
D'approvisionnement	Biens commercialisables	Nourritures, fibres, combustibles, etc.	Bois, champignons, etc.
De régulation	Bénéfices de la régulation des écosystèmes	Qualité de l'air, régulation du climat, cycle de l'eau, etc.	Stockage de carbone, lutte contre l'érosion des sols, etc.
Culturels et sociaux	Bénéfices non matériels	Emploi, inspiration, éducation, esthétique, récréation	Récréation, paysage, éducation à l'environnement, etc.

Figure 23 : Tableau récapitulatif des services écosystémiques selon le MEA

¹⁰Site du MEA : <http://www.millenniumassessment.org/fr/About.html#1>

Virginie Maris¹¹ y voit un « concept relationnel entre un écosystème jugé bénéfique par un individu ou un groupe d'individus bénéficiaires ».

Il est très clairement ressorti de mes entretiens que les acteurs de l'APPVPA ne connaissent pas la notion de services écosystémiques. Ils ne l'ont jamais entendue. En revanche, une grande majorité est capable d'en citer une fois la définition donnée. Beaucoup ont d'ailleurs critiqué une notion « technocratique », issue de la « caste pensante » de l'écologie, pour définir ce qui relève « du bon sens ».

A. 1. 2. La biodiversité : quel rapport avec les services écosystémiques ?

Henry Ollagnon¹² définit la biodiversité comme « l'ensemble des êtres, des espèces et des habitats qui vivent sur un territoire ». Il est facile d'en déduire que l'ensemble de la biodiversité participe à la production de services écosystémiques, quel que soit leur type. Les arbres permettent la production de bois, l'herbe permet de lutter contre l'érosion des sols, les oiseaux participent à l'attraction esthétique d'un paysage, etc. Le lien entre la diversité structurelle et la diversité fonctionnelle semble être admis.

Cependant, Virginie Maris relativise cette donnée. Si certaines études ont montré qu'une diversité biologique conduit à une diversité fonctionnelle, ces études sont peu nombreuses, concernent des espaces relativement restreints et ne s'intéressent qu'à un certain type de diversité biologique et de fonctions environnementales. Ces études ont notamment été menées dans le cadre de tests de cultures. Elle affirme ainsi que ces études ne sont pas généralisables. Cependant, l'idée dominante est de dire que protéger la biodiversité permet de sauvegarder un maximum des fonctions qui y sont liées. Et de conclure : « que certaines pertes de biodiversité affectent le bien-être humain ne fait aucun doute, et qu'un souci pour le bien-être humain implique une considération pour les éléments de la biodiversité qui y participent est donc à la fois une évidence et un progrès par rapport à des modes de développement écologiquement non-soutenables. Cependant, conservation de la biodiversité et protection des services écosystémiques ne se recoupent que partiellement ». Virginie Maris est l'une des têtes de proue de la critique des services écosystémiques. Ses motivations sont variées, et vont au-delà de la collusion entre les services écosystémiques et la biodiversité.

¹¹ Virginie MARIS, *Nature à vendre, les limites des services écosystémiques*, Quae, Versailles, 2014.

¹² Henry OLLAGNON, *La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ?*, in Responsabilité et Environnement, n°44, 2006.

A. 1. 3. La critique des services écosystémiques

L'objet de ce paragraphe n'est pas de prendre parti dans ce débat, mais d'exposer les arguments des détracteurs des services écosystémiques, que nous retrouverons plus loin au sujet des friches agricoles.

L'une des critiques adressées à l'encontre des services écosystémiques est le fait qu'ils véhiculent une vision anthropocentrée du rapport de l'homme à la nature, qui met la nature au service de l'homme. Dans une logique anti-speciste, Virginie Maris affirme que l'homme n'est qu'un élément parmi les autres de la biodiversité et que considérer la biodiversité avec un point de vue utilitariste est une erreur.

Une autre critique est liée à la conséquence de l'émergence des services écosystémiques : les paiements pour services environnementaux (PSE). Il s'agit de l'évaluation monétaire des services écosystémiques. Les PSE ont initialement pour but de quantifier les compensations nécessaires à un projet de gestion de l'environnement qui détruirait le support des services écosystémiques. Cela permet d'envisager ces compensations, ou de faire payer une amende dans le cas contraire. Les détracteurs des PSE alertent cependant sur l'émergence d'un marché des services écosystémiques, suivant le même principe que le marché des droits à polluer.

Pour conclure sur les critiques émises à l'encontre des services écosystémiques, nous citerons un ouvrage de *political ecology*¹³ : « La notion de services écosystémiques [...] a été mise en place pour renforcer les argumentaires des conversationnistes en insistant sur le fait que protéger la nature, c'est protéger le bien-être humain ; elle place la nature au service de l'homme et recourt à une métaphore d'origine économique pour appeler à prendre en compte dans les mécanismes de prise de décision les pertes engendrées par la destruction ou la pollution d'écosystèmes naturels. »

Ce qu'il ressort d'intéressant de ces remises en cause, c'est que la valorisation de tel ou tel service écosystémique est lié à la représentation que les acteurs se font du rapport entre l'homme et la nature. Ainsi, les fonctions environnementales qui sont protégées et promues par des gestionnaires de l'environnement dépendent des usages souhaités de l'environnement ainsi géré.

¹³ Xavier ARNAULD de SARTRE, Monica CASTRO, Simon DUFOUR, Johan OSZWALD, *Political ecology des services écosystémiques*, Peter Lang, 2014.

La mission d'origine de mon stage au sein de l'APPVPA portait sur les ZNIEFF, et notamment sur celles qui s'enfrichent au détriment de la biodiversité des coteaux calcaires. Cela est significatif quant à la perception du rapport entre l'homme et la nature des gestionnaires de la Plaine de Versailles.

A. 2. Les ZNIEFF, un inventaire de la biodiversité

Les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique sont un indicateur de la biodiversité présente sur le territoire de l'APPVPA.

A. 2. 1. Le dispositif

Les ZNIEFF constituent un inventaire lancé par la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983, dans le but d'informer sur les secteurs de fortes capacités biologiques et en bon état de conservation. Cet inventaire se décline en quatre thématiques (métropole continentale, métropole maritime, DOM continental, DOM maritime), et en deux types (I et II). Les ZNIEFF de type II correspondent à de grands ensembles écologiques cohérents, tels qu'une forêt ou une vallée, et peuvent contenir plusieurs ZNIEFF de type I qui correspondent à des espaces plus restreints dont la biodiversité est avérée par un travail de terrain qui a permis de noter la présence d'une ou plusieurs espèces dites « déterminantes ». Cet inventaire est théoriquement mis à jour régulièrement. Il constitue un instrument de connaissances à l'attention des acteurs de l'aménagement et de la protection de l'environnement.

A. 2. 2. Ses limites

La principale limite du dispositif des ZNIEFF est qu'il constitue un inventaire qui ne conduit à aucune contrainte réglementaire. La question qui se pose alors est de savoir si ce dispositif est efficace en termes de protection de la biodiversité. C'est la question que s'est posée un groupe de chercheurs en étudiant le cas de la Seine-et-Marne¹⁴. En comparant les taux d'urbanisation dans les ZNIEFF et hors ZNIEFF de 1982 à 1999 à travers le MOS de l'IAU et des données démographiques (recensements), ils montrent que les ZNIEFF sont prises en compte localement.

¹⁴ Anne MIMET, Richard RAYMOND, Laurent SIMON, Romain JULLIARD, *Can designation without regulation preserve land in the face of urbanization? A case study of ZNIEFFs in the Paris region*, Applied Geography 45 (2013), pp. 342-352.

En ce qui concerne l'APPVPA, la consultation des PLU des communes a permis de montrer que les ZNIEFF sont toutes situées en zones A ou N. Cependant, malgré l'évocation (obligatoire) des ZNIEFF dans les documents d'urbanisme, les entretiens ont fait ressortir que les élus ne connaissent pas ou très peu les ZNIEFF. Ceux qui connaissent ne seraient-ce que le nom du dispositif ne savent pas son utilité. Nous pouvons notamment noter une confusion avec la protection des zones humides, notamment car c'est dans ce cadre qu'ils en ont déjà entendu parler. Cependant, j'ai observé que s'ils ne connaissent pas les ZNIEFF, ils sont capables de citer de nombreux espaces sur leur commune qui ont un potentiel élevé en biodiversité. Ce fait montre à mon sens le défaut majeur de ce dispositif. Par définition, la biodiversité est partout. Il peut être pertinent d'insister sur des espaces à fort potentiel, mais uniquement s'ils sont tous inventoriés, ce qui n'est pas le cas du dispositif des ZNIEFF. La question est alors de savoir pourquoi cet inventaire n'est pas complet.

Tout d'abord, des questions pratiques évidentes rendent difficiles un tel inventaire : il impliquerait une main-d'œuvre et des fonds importants. De plus, son caractère évolutif rend cette tâche encore plus lourde dans la mesure où des mises à jour doivent être menées, d'autant plus que le dispositif n'impose aucune contrainte réglementaire en termes de protection. Ainsi un espace peut ne pas être reconduit comme ZNIEFF du fait de la disparition de la biodiversité inventoriée lors des études précédentes. Il semblerait que ça ait été le cas à Mareil-sur-Mauldre où l'on dénombrait six ZNIEFF en 2003. Il n'en reste plus qu'une aujourd'hui. Il s'agit de coteaux calcaires enfrichés où la biodiversité liée aux pelouses calcicoles a disparu.

L'étude du dispositif des ZNIEFF et de ses limites a conduit à questionner les actions menées en faveur de la biodiversité. Par définition chaque espace est porteur d'une biodiversité spécifique. Dans ce contexte, pourquoi protéger telle biodiversité plus qu'une autre ? Dans notre cas d'étude, pourquoi protéger les pelouses calcicoles et ne pas laisser un écosystème forestier se reconstruire ?

B. Trois modes d'action sur les friches agricoles révélateurs du choix des services écosystémiques qu'elles peuvent rendre et du rapport à la Nature de leurs initiateurs

Quels sont les tenants de l'action politique sur l'environnement ? Quels éléments justificatifs sont avancés pour mener des actions sur les friches agricoles ?

B. 1. La « fermeture des paysages », quel fondement scientifique ?

Il est très clairement apparu que l'argument principal en faveur de l'entretien des friches agricoles, dans la Plaine de Versailles, comme dans les exemples extérieurs rencontrés, est la lutte contre ce qui est appelé « la fermeture des paysages ».

B. 1. 1. Rapide historique du rapport aux paysages ouverts et fermés en France

Le but de ce paragraphe n'est pas de retracer l'histoire des défrichements et des reboisements avec précision, mais de montrer que l'ouverture des paysages n'a pas toujours été de mise. En effet, la volonté de lutter contre la fermeture des paysages est née au XVIII^{ème} siècle, après la Révolution française notamment. Les agronomes d'alors associaient l'inculture des terres, et donc leur fermeture, à l'inculture des populations qui y habitent. Ainsi, l'ouverture des espaces se faisait dans le but de lutter contre la stagnation de la société : le paysage ouvert devient alors la vitrine du travail des paysans d'une Nation qui se veut moderne et rompant avec l'absolutisme¹⁵. Cette idée est à remettre dans le contexte de la valorisation de l'ensemble *silva-saltus-ager*¹⁶.

Le retour de la forêt s'est notamment fait à la fin du XIX^{ème} siècle, lors des grandes campagnes de reboisement et de drainage des marais, dans une logique hygiéniste. Les haies étaient également valorisées, notamment dans les régions de bocage. Puis vint le remembrement pour répondre aux besoins de l'agriculture moderne. De nombreuses haies furent alors arasées.

Il est évident que la réalité est plus complexe. Cependant, force est de constater que le rapport à l'ouverture et à la fermeture des paysages a évolué, et ce en fonction de facteurs socioéconomiques et du rapport à la nature.

B. 1. 2. La fermeture des paysages aujourd'hui : une boîte noire ?

Aujourd'hui, certains chercheurs et praticiens de la gestion de l'environnement remettent en cause le fondement scientifique de cette notion. Pour eux, il semblerait qu'il s'agisse d'une boîte noire, c'est-à-dire d'une notion dont les contours sont flous mais qui

¹⁵ Yves LUGINBÜHL, *Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés agricoles*, 1999.

¹⁶ Annik SCHNITZLER, Jean-Claude GENOT, *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Quae, 2012.

semble admise par la majorité des acteurs qu'elle concerne. C'est le cas de Sophie le Floch et Anne-Sophie Devanne qui ont étudié la question¹⁷.

Elles montrent dans leur étude que l'expression « fermeture des paysages » est perçue négativement, avec donc l'hypothèse que ce qui est ouvert est bien et ce qui vient entraver l'ouverture est mal. Ce parti-pris aboutit à un paradigme d'aménagement : le maintien des espaces ouverts. L'ouverture des paysages serait donc une véritable construction sociale qui conduit à l'instauration de normes esthétiques. Les tenants de ce paradigme favorisent une approche paysagère qui nécessite des perspectives dégagées. Les deux chercheuses vont même plus loin en affirmant que ce paradigme permet de légitimer l'action des paysagistes d'aménagement dont le rôle ne serait pas justifié sans cette notion. La question qui se pose alors est de savoir pourquoi les financeurs de projets d'aménagement, et notamment les élus, sont réceptifs à ce paradigme.

« Je trouve que le terme de « fermeture » n'est pas très pertinent ; l'ouverture c'est du gadget. »

- Daniel ANQUETIN, conseiller municipal d'Arnouville-lès-Mantes

B. 1. 3. Un débat révélateur d'une forte opposition entre les tenants de deux représentations du rapport homme/nature

Le débat autour de la lutte contre la fermeture des paysages est révélateur d'un conflit autour de la conception que les acteurs ont du rapport entre l'homme et la nature. En voici les deux extrêmes :

Les plus nombreux sont les tenants d'une nature humanisée, qui souhaitent maîtriser la nature et l'espace de façon générale, au service de l'homme. Selon cette tendance, la disparition de la marque de l'homme, et donc l'enfrichement, nuit à la biodiversité en déséquilibrant les dynamiques spontanées de la nature et les dynamiques humaines. Ce déséquilibre nuit au développement local et mène à la dégradation du cadre de vie. C'est la perception d'un espace rural valorisé par l'agriculture dont le rôle est désormais d'entretenir les paysages.

¹⁷ Sophie LE FLOCH, Anne-Sophie DEVANNE, *Qu'entend-t-on par « fermeture du paysage » ?*, CEMAGREF, 2003.

«[La fermeture du paysage] est dommageable [...] surtout qu'une friche c'est pas spécialement esthétique, ça fait un peu abandonné [...] ce qui fait la richesse de nos paysages c'est d'avoir des perspectives. »

- Françoise BISSERIER, conseillère municipale de Villepreux

La conception opposée, de loin minoritaire malgré le changement de paradigme que nous avons évoqué plus haut, est celle des tenants d'une nature « naturelle », ou « férale », où l'homme n'est qu'une composante de la biodiversité parmi les autres. Ainsi, les dynamiques végétales et animales spontanées des friches agricoles sont appréciées. Leur argumentaire est souvent fondé sur le fait qu'il existait auparavant des communaux, c'est-à-dire des espaces de nature sauvage dans lesquels étaient prélevés de façon collective le bois de chauffage et des compléments alimentaires (champignons, racines), ainsi que les ressources nécessaires à l'élevage domestique (cochons, chèvres, etc.). L'auteur de *La France des friches* en est une militante évidente. C'est également dans cette tendance que se situent les détracteurs anti-anthropocentristes des services écosystémiques.

Actuellement, la fermeture des paysages justifie les actions d'aménagement. Cela montre la victoire de la première conception du rapport homme/nature sur la seconde. Ce discours trouve un écho positif auprès des décideurs car il conforte dans l'idée que l'enfrichement témoigne de la déprise agricole. Nous ne sommes pas loin de l'imaginaire médiéval de la forêt chassant l'homme. Il s'agit bel et bien d'un problème d'ordre culturel¹⁸.

De plus, sur le plan lexical, nos deux chercheuses ajoutent que « l'expression a le don d'allier un côté « sens commun » à un côté « sérieux scientifique » », ce qui plaît aux élus en recherche de conseils techniques accessibles à leurs électeurs. Et de conclure : « la notion de *fermeture du paysage*, ou sa version écologique de *fermeture des milieux*, ou encore sa version « neutre » de *fermeture de l'espace*, est reprise partout, sans que son contenu ne soit sujet à discussion, sans que l'objectif d'ouverture des paysages qu'elle appelle automatiquement ne soit discuté. »

C'est pourquoi, il est apparu que la perception des friches agricoles par les acteurs de la Plaine de Versailles était révélatrice et dépendante de leur conception du rapport homme/nature dans

¹⁸ François TERRASSON, *Vivre la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont*, La Croix – Problématiques et débats, janvier 1988.

la mesure où la perception de ces espaces dépend de leur perception des espaces boisés spontanés annonciateurs de la fermeture des paysages.

B. 2. Les actions souhaitées sur les friches agricoles

En termes d'action sur les friches agricoles, nous pouvons en déduire trois tendances principales. Nous les exposons ici par ordre croissant d'intensité d'action sur la friche, des tenants d'une nature férale, aux tenants d'une nature humanisée. C'est également l'occasion d'évoquer des cas extérieurs à l'APPVPA.

B. 2. 1. Ne pas agir sur les friches agricoles pour laisser la forêt s'installer

Cette option a pour but de favoriser la nature sauvage, en réduisant l'impact anthropique de l'homme sur les paysages et sur les écosystèmes. C'est ce que propose Annik Schnitzler dans *La France des friches, de la ruralité à la féralité*. Elle pense qu'il serait bon de retrouver des forêts primitives en Europe. Elle préconise aussi de laisser la nature férale s'installer afin d'y mener des observations scientifiques. Elle prend alors l'exemple de parcs naturels allemands où certaines friches sont protégées au nom de l'observation de la succession forestière. Cette option a le mérite de ne rien coûter. Sa mise en place peut être difficile en ce qu'elle implique une démarche de très long terme par rapport aux temporalités de l'action politique. Il est cependant probable que de tels espaces apparaissent progressivement sur des territoires fortement touchés par l'enfrichement des parcelles agricoles et où aucune autre action de valorisation n'est menée.

Cette volonté de laisser la forêt gagner du terrain sur les anciennes parcelles agricoles n'a été exprimée par aucun des acteurs de l'APPVPA que j'ai interrogés.

B. 2. 2. Maintenir les friches en l'état : la lutte contre le caractère évolutif des friches agricoles et l'éducation à l'environnement

Une tendance fréquente est de chercher à maintenir les friches agricoles en l'état, avec l'ambiguïté due au caractère évolutif des friches. En effet, cet « état » évolue : les friches concernées sont à différents stades d'enfrichement. La question qui se pose alors est de savoir le stade recherché. Il correspond souvent au stade de pelouse. Les tenants de cette option d'aménagement la justifient généralement au nom de la lutte contre la fermeture des paysages et/ou de la sauvegarde de la biodiversité spécifique liée au milieu non-enfriché. Il s'agit de la

ligne proposée par le Ministère en charge du développement durable¹⁹. Pour ce faire, il s'agit de débroussailler l'espace concerné.

Deux méthodes sont courantes. Tout d'abord, le débroussaillage classique à l'aide d'outils mécanisés. Cette méthode représente un certain coût, qui peut éventuellement être compensé par la production de biomasse. Une autre méthode, dite de « Gestion Ecologique des Friches » (GEF), consiste à « entretenir la Nature par la Nature ». Cela passe par la mise en pâture des friches afin que les animaux consomment les herbes hautes, les petits arbustes, et les jeunes pousses d'arbres. C'est l'option qui a été choisie par la réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine, au sein du Parc Naturel Régional du Vexin français. Les coteaux calcaires de la vallée de la Seine sont pâturés environs trois mois par an par un cheptel de moutons qui maintient le paysage ouvert.



Figure 24 : Les coteaux de Seine (photo : G. Arnal)

« C'est très bien, ça n'est pas de la grosse économie, ça paraît très très bien, comme dans les campagnes, des animaux qui pâturent dans les terrains qui sont trop en pente pour faire passer le tracteur. L'été par exemple le centre équestre de Fontenay-le-Fleury amène ses chevaux en pâture. Ça nous a nettoyé le pâturage, c'est magnifique. C'est pas installé durablement, c'est une bonne gestion. Je suis particulièrement favorable à ce que j'appelle de la « transhumance organisée ». C'est une vraie protection naturelle. Et pour les enfants c'est génial. » - Arnaud HOURDIN, maire de Rennemoulin

¹⁹ Brochure *Le plan de paysage, agir pour le cadre de vie*, MEDDE.

Jacques Baudry s'est penché sur ce phénomène²⁰. Bien souvent, les races choisies sont des races rustiques parce qu'elles s'adaptent bien aux milieux enfrichés et que leur viande se vend cher. L'action des animaux permet une diversification de la biodiversité de par leurs actions non-homogènes (broutage, piétinement, fertilisation, transport de semences). Ce type d'opération doit cependant être accompagné d'autres travaux mineurs, et gagnerait à être testé sur des espaces plus vastes qu'actuellement, notamment pour être en mesure de quantifier précisément la charge animale optimale nécessaire.

« L'animal le plus adapté c'est la chèvre, c'est une débroussailleuse, et si possible rustique. [...] Cela nécessite une surveillance et de clôturer l'espace (avec une clôture électrique de bonne qualité, c'est-à-dire avec deux fils), notamment contre les chiens errants. 3-4 bêtes à l'hectare maxi sur trois mois. »

- Daniel ANQUETIN, conseiller municipal d'Arnouville-lès-Mantes

De façon générale, la recherche de maintien du milieu enfriché en son état initial est une opportunité pour toute innovation écologique. De plus, les acteurs de la Plaine de Versailles souhaitent en profiter pour mener des actions d'éducation à l'environnement. C'est le cas du projet que nous mettons en place sur le coteau de Beinette à Beynes.

« Il faut continuer à éduquer les gens. Les citadins sont tellement habitués à ce que la nature soit bien entretenue, bien polissée, les gazons bien verts, les fleurs bien à leur place. Je pense qu'il ne faut pas négliger la vulgarisation. »

- Françoise BISSERIER, conseillère municipale de Villepreux

B. 2. 3. La remise en culture des friches agricoles

Il apparaît logique à de nombreux acteurs de remettre en culture les friches agricoles. En effet, dans un contexte de tertiarisation de la société et de pression foncière autour de pôles urbains, ces acteurs souhaitent participer au maintien si ce n'est à l'augmentation des surfaces agricoles. Cependant, l'objectif est rarement de revenir aux pratiques précédentes. Tout d'abord car si les parcelles ont été abandonnées, c'est souvent que leurs qualités agronomiques sont faibles. De plus, dans le contexte périurbain, ces parcelles ne sont pas

²⁰ Jacques BAUDRY, Anne-Sophie ACX, *Ecologie et friches dans les paysages agricoles*, La Documentation française, 1993.

toujours en continuité avec les autres exploitations agricoles. C'est d'autant plus vrai dans la Plaine de Versailles où les grands céréaliers ne sont pas intéressés par des parcelles de tailles limitées et non contiguës à leur exploitation.

C'est pourquoi, la remise en culture des friches agricoles est souvent l'occasion d'apporter des usages complémentaires à l'activité agricole : structures pédagogiques (éducation à l'environnement, à l'agriculture), de loisirs (accueil du public, chemins de randonnée), accueil d'autres activités (ruches, jardins). De plus, et peut-être surtout, l'installation d'une activité économique sur une friche est un bon moyen de lutter contre l'étalement urbain.

Un bon exemple de la mise en œuvre de cette option d'aménagement est la valorisation des coteaux de l'Aulnoye, autour de la commune de Coubron (93). Il s'agit d'un espace agricole et naturel exceptionnel au sein de la grande couronne parisienne. Les acteurs du territoire ont mis en place une charte agricole et paysagère avec l'aide de l'AEV dans le but de redynamiser

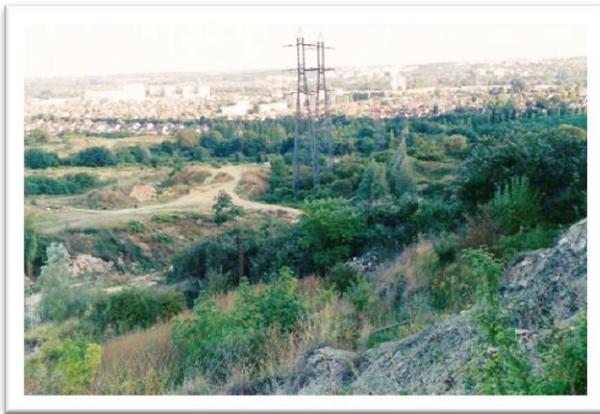


Figure 25 : Les coteaux de l'Aulnoye (source : Gagny-environnement)

l'agriculture locale contre l'étalement urbain. Ils ont conféré à ce projet une connotation sociale en prévoyant l'accueil du public, des circuits alimentaires courts et de proximité, ainsi que des structures pédagogiques, et ont choisi d'y promouvoir une agriculture biologique.

Lors de mes entretiens, la remise en agriculture a parfois été citée comme valorisation des friches agricoles. Seule une personne interrogée a souhaité en faire bénéficier les grands cultivateurs. Les autres ont proposé de mettre en place une agriculture biologique ou expérimentale, ou en tous les cas différente des grandes cultures intensives.

Nous avons donc vu que le choix entre ces options d'aménagement est révélateur de la conception du rapport homme – nature. Il est ainsi possible de positionner les acteurs à des degrés divers entre les deux extrêmes qui s'opposent. Il existe cependant une autre approche pour la mise en place de ces trois options de valorisation des friches agricoles.

C. Une autre voie, la stratégie patrimoniale menée par l'APPVPA

La mise en place des trois options d'aménagement citées ci-dessus peut voir le jour dans le cadre d'une stratégie patrimoniale, où chacune d'elle n'est pas exclusive de l'autre.

C. 1. Les travaux d'Henry Ollagnon sur les stratégies patrimoniales

Il est difficile de résumer brièvement les travaux de ce chercheur. C'est pourquoi nous nous concentrerons ici sur l'un de ses articles traitant de la gestion de la biodiversité²¹, et donc en rapport direct avec le sujet de ce mémoire. Cet article vise à « relever le défi de la prise en charge active de la biodiversité comme méthode de son maintien, en en faisant un patrimoine commun local d'intérêt général ».

Henry Ollagnon part du constat que la gestion de la biodiversité est de l'ordre de la « coaction complexe », c'est-à-dire que les gestionnaires font face à des problèmes complexes et multiacteurs, ce qui nécessite une démarche de gestion négociée. En effet, cherchant à sortir de la logique de conflit qui opposerait les tenants de la protection de la nature et les tenants du développement des activités humaines au détriment de l'environnement, ce chercheur propose une autre voie. Cette dernière cherche à concilier maintien et restauration de la richesse de la nature tout en garantissant la liberté humaine.

Pour ce faire, il faut que la biodiversité et les activités humaines d'un territoire soient élevées au rang de patrimoine commun. Henry Ollagnon définit le patrimoine comme l'« ensemble des éléments matériels et immatériels qui pour un titulaire, concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation à un univers évolutif ». Quant au patrimoine commun, il évoque selon lui l'idée de gratuité. Dans cette optique, il convient de mettre en place une « patrimonialisation appropriative, publique ou privée ». Une fois le territoire élevé au rang de patrimoine commun, « chaque homme [qui l'habite] devient coacteur de l'avenir de son territoire et de la planète ».

Nous pouvons résumer cette pensée en plusieurs points :

²¹ Henry OLLAGNON, *La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ?*, in Responsabilité et Environnement, n°44, 2006.

- Création d'un patrimoine commun à l'échelle du territoire permettant une gestion négociée de la biodiversité par les acteurs du territoire, dans une logique de gratuité, et dans le but de mener une action spécifique et adaptée à chaque espace (en l'occurrence à chaque friche agricole).
- Action sur le territoire, mais également dans l'optique d'une action globale : il s'agit d'une stratégie multiscalaire.
- Pensée anthropocentrée dans la mesure où l'homme est le gestionnaire de la nature et que ses propres activités sont à égal niveau de la préservation de l'environnement. Henry Ollagnon parle de « prise en charge active fondée sur l'homme » et se positionne ainsi entre les deux extrêmes de la représentation du rapport homme/nature cités plus haut (nature férale et nature humanisée). Il évite ainsi le débat classique entre conservation et développement citée en introduction de ce mémoire.
- Nécessite « l'intervention de tiers acteurs spécialisés dont l'exigence professionnelle s'organise autour de la sécurité et du caractère constructif du processus ».

Pour mettre en œuvre la valorisation des friches agricoles dans un contexte de patrimonialisation, il faut mettre au point une méthode qui permette de prendre en compte l'ensemble des acteurs concernés.

C. 2. La méthodologie de Jacques Baudry et Sophie Acx

Au fur et à mesure de mes recherches, j'ai réalisé que ces deux chercheurs ont bien cerné les enjeux de l'aménagement des friches agricoles. La méthodologie qu'ils proposent permet de mener une action dans le cadre d'une stratégie de patrimonialisation. Revenons sur leur travail²².

La déprise agricole, et sa conséquence de l'enfrichement des parcelles abandonnées, modifie la biodiversité, le paysage, les sols et atténue la trace des activités anthropiques. Le bilan écologique de la déprise agricole dépend des types de milieux et peut être positif pour certaines espèces et négatif pour d'autres. Il est donc difficile d'énoncer par principe que la déprise agricole est négative sur tous les plans.

²² Jacques BAUDRY, Anne-Sophie ACX, *Ecologie et friches dans les paysages agricoles*, La Documentation française, 1993.

En termes d'aménagement, les deux auteurs y voient une opportunité pour des modes de gestion plus respectueux de l'environnement : restauration de biotope, réserves naturelles, production agricole différente, loisir. La remise en culture, le maintien en l'état ou l'usage social sont donc mis sur le même plan, sans choix préétabli.

Ceci étant dit, ils proposent une méthodologie à suivre pour l'action sur les friches agricoles (y compris la non-action), sous la forme de questions à se poser. Je m'en suis personnellement servi lors de ce stage :

Question à se poser	Réponse propre à l'APPVPA
Quel paysage veut-on préserver ?	Paysage ouvert, avec l'agriculture comme socle des paysages. Demande de davantage de diversité paysagère de la part d'élus.
Quelle biodiversité ?	Biodiversité auxiliaire aux grandes cultures, intérêt marqué pour les oiseaux (passereaux notamment) et les abeilles.
Quels usages ?	Biodiversité : entretien en l'état par de l'élevage extensif. Education à l'environnement. Agriculture non-intensive. Pas d'urbanisation.
Quels risques à prévenir ?	Dépôts sauvages d'ordures. Mitage agricole. Aires non maîtrisées d'accueil des gens du voyage.
Qui gère et finance ?	Gestion par les communes. Financement par des aides régionales et départementales. Les actions environnementales ne sont pas la priorité budgétaire des mairies dans le contexte actuel de désengagement de l'Etat.

Figure 26 : Tableau récapitulatif de la méthodologie proposée par Baudry et Acx.

Cette étude est très critiquée dans l'ouvrage d'Annik Schnitzler et Jean-Claude Genot en ce qu'elle exclurait le laisser-faire pour mener à l'installation d'une nature féroce. Cependant, rien n'est écrit dans ce sens : l'étude s'adresse aux personnes qui souhaitent valoriser les friches agricoles.

C. 3. Les freins et les aides à la valorisation des friches agricoles de l'APPVPA

C. 3. 1. Les difficultés rencontrées

La principale contrainte rencontrée pour la valorisation des friches agricoles est la maîtrise du foncier. Tout d'abord parce que la majorité de ces parcelles sont privées, ce qui nécessite l'accord des propriétaires. Or, le parcellaire des coteaux est souvent laniéré et atomisé, ce qui implique un travail assez lourd. De plus, les propriétaires ne sont pas toujours au courant qu'ils possèdent ces parcelles car elles sont souvent issues d'indivisions multiples et sont de petite taille. Enfin, il arrive qu'on ne connaisse pas les propriétaires de parcelles car les cadastres ne sont pas toujours mis à jour (en quel cas, il faut espérer que les détenteurs du savoir local puissent donner de bonnes informations sur les propriétaires des parcelles).



Figure 27 : Cadastre de la ZNIEFF I "Côte de Beynes"

A cela s'ajoute un risque propre aux friches agricoles périurbaines. Les propriétaires contactés peuvent réaliser que leurs parcelles sont potentiellement constructibles et refuser toute convention ou cession qui permettrait aux communes de les gérer. Cependant, il semblerait que la simple mention du PLU (rappelons que les ZNIEFF de l'APPVPA sont toutes en zones A ou N) fait comprendre aux propriétaires que leurs parcelles ne sont pas concernées par des projets d'urbanisation.

« Ils sont rassurés par le PLU [...] Ils savent que derrière il y a la préfecture alors bon. »

- Françoise BISSERIER, conseillère municipale de Villepreux

Dans le cas du choix de l'usage environnemental des friches, l'image négative dont elles font l'objet peut entraver la mise en place de projets. En effet, une friche agricole proche d'habitations ne recevra pas forcément un bon accueil de la part des résidents si le choix est fait de laisser la végétation sauvage s'installer. Il faut alors penser à accompagner cet usage par une information adaptée. La localisation des friches agricoles joue donc un rôle dans la perception de leur valorisation.

C. 3. 2. Les aides trouvées

Nous avons vu que pour plusieurs acteurs de la Plaine, les friches agricoles sont une opportunité inespérée d'usages environnementaux au sein d'une plaine agriurbaine. La mise en place de ce type de projets peut également s'accompagner de dispositifs pédagogiques. C'est dans ce cadre qu'il existe de nombreuses aides. Le but de ce mémoire n'est pas d'en faire une liste précise et exhaustive, mais de montrer que l'usage environnemental des friches est mis en avant par les institutions publiques. Ainsi, la Région Ile-de-France (dans le cadre du SRCE et des territoires agriurbains) et le Département des Yvelines subventionnent le maintien ou la restauration d'espaces naturels inscrits dans les continuités écologiques locales. Ces aides sont généralement conditionnées par l'accueil du public, la mise en place de dispositifs d'éducation à l'environnement et/ou la mise en place d'une gestion écologique des friches agricoles.

En tous les cas, il est évident que sans volonté politique de la part des élus des communes concernées, aucune action n'est réalisable.

CONCLUSION

Nous avons donc tenté de définir avec précision les friches agricoles et de comprendre leurs causes. Il s'agit d'espaces ayant fait l'objet d'une valorisation agricole par le passé et où pousse un couvert végétal spontané allant de la pelouse à la forêt. Ce phénomène fait suite à l'interruption de la mise en valeur agricole par un facteur d'origine naturel ou anthropique.

Puis, nous avons explicité la perception dont elles font l'objet. Cette perception est plutôt négative dans la mesure où les friches sont associées à la déprise agricole et que la végétation spontanée ne correspond pas à la pensée dominante d'une nature maîtrisée par l'homme. Cependant, nous avons également vu en quoi la nature férale constituait une demande sociale croissante.

Ce travail nous a permis de souligner la spécificité des friches agricoles franciliennes périurbaines, et notamment des coteaux calcaires, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Localisation à proximité d'un centre urbain : terrains en attente d'opportunités foncières, demande locale de services à destination des citoyens.
- Foncier issu des résidus du remembrement pour causes agronomiques et/ou topographiques : parcellaire atomisé, parfois laniéré, multiples propriétaires.
- Région de grandes cultures intensives : opportunités pour les « petites » cultures, manque d'intérêt pour les grands cultivateurs à la recherche de grandes parcelles mécanisables.

Nous nous sommes ensuite penchés sur la justification donnée à la valorisation des coteaux calcaires. Le maintien de la biodiversité spécifique au milieu calcicole et la lutte contre la fermeture des paysages, véritable boîte noire, sont les deux arguments les plus avancés, et notamment par l'APPVPA dans le cadre de mon stage : les ZNIEFF et la charte paysagère participative ont été les supports de cet argumentaire.

Les trois options d'aménagement envisageables sur les coteaux calcaires enfrichés sont la remise en culture, le maintien en l'état ou le laisser-faire. Nous avons vu en quoi ces trois options renvoyaient à différentes conceptions du rapport entre l'homme et la nature de la part des gestionnaires de l'environnement.

Cependant, l'APPVPA ayant mis en place une stratégie patrimoniale dans la lignée des travaux d'Henry Ollagnon, il n'est pas exclu que chaque friche soit traitée comme un cas spécifique aux enjeux et acteurs variables : dans ce contexte, les trois options d'aménagement peuvent se côtoyer. Pour ce faire, la méthodologie développée par Baudry et Acx constitue une bonne approche. Il existe de nombreuses aides publiques à la valorisation des coteaux calcaires, que ce soit pour les remettre en culture ou davantage pour un usage environnemental. Le frein principal à ces actions est la maîtrise du foncier.

Pour conclure, il est évident que la thématique des friches agricoles soulève des enjeux bien plus larges et multiscalaires que ce qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, au-delà de la question de la déprise agricole et des suites à lui donner, elle interroge le rapport que l'homme entretient avec la nature férale et avec la ruralité. Elle soulève également les épineuses questions de la biodiversité et des services écosystémiques, deux notions à ne pas confondre et porteuses de débats virulents.

BIBLIOGRAPHIE

AEV-IDF, *Propositions d'aménagements pour une valorisation des coteaux de l'Aulnoye et devenir du territoire agricole (Seine Saint Denis)*, 2008.

Agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle (AGURAM), *Vers la reconquête des friches agricoles*, 2014.

APPVPA, *Charte paysagère participative*, 2013.

Xavier ARNAULD de SARTRE, Monica CASTRO, Simon DUFOUR, Johan OSZWALD, *Political ecology des services écosystémiques*, Peter Lang, 2014.

Jacques BAUDRY, Anne-Sophie ACX, *Ecologie et friches dans les paysages agricoles*, La Documentation française, 1993.

Juliette BORDERIEUX, Jimmy CAROLLO, Jean-Marie CHALI, Vanessa DAGONET, Justine GAUGUET, François STEENKISTE, Thomas ZADE, *La friche agricole : des services écosystémiques en mal de reconnaissance sociale ?*, étudiants de Paris X pour une commande d'AgroParisTech, 2014.

Centre Régional de Phytosociologie, *Plantes protégées et menacées de la région Nord - Pas-de-Calais*, Conservatoire botanique national de Bailleul, 2005.

Jean-Louis. CHALEARD et Jean-Paul CHARVET, *Géographie agricole et rurale*, Belin, Paris, 2004.

Pierre GEORGE, Fernand VERGER, *Dictionnaire de la géographie*, broché, 2013.

Marine GERARD, *Les pratiques agricoles et sylvicoles dans les vallées franciliennes*, mémoire de stage de M2, 2014.

Claude JANIN et Lauren ANDRES, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? », *Annales de géographie*, 2008/5 n° 663, p. 62-81.

Sophie LE FLOCH, Anne-Sophie DEVANNE, *Qu'entend-t-on par « fermeture du paysage » ?*, CEMAGREF, 2003.

Yves LUGINBÜHL, *Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés agricoles*, 1999.

Virginie MARIS, *Nature à vendre, les limites des services écosystémiques*, Quae, Versailles, 2014.

Leslie MAUCHAMP, François GILLET, Arnaud MOULY, Pierre-Marie BADOT, *Les prairies : biodiversité et services écosystémiques*, PU de Franche-Comté, 2012.

MEDDE, *Le plan de paysage, agir pour le cadre de vie*.

Guy MERGOIL, Philippe ROUDIE, *Friches et recensements de l'agriculture*, in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 66 n°1, 1991.

Anne MIMET, Richard RAYMOND, Laurent SIMON, Romain JULLIARD, *Can designation without regulation preserve land in the face of urbanization? A case study of ZNIEFFs in the Paris region*, *Applied Geography* 45 (2013), pp. 342-352.

Henry OLLAGNON, *La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ?*, in *Responsabilité et Environnement*, n°44, 2006.

Annik SCHNITZLER, Jean-Claude GENOT, *La France des friches, de la ruralité à la féralité*, Quae, 2012.

François TERRASSON, *Vivre la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont*, *La Croix – Problématiques et débats*, janvier 1988.

Site de l'APPVPA : <http://www.plainedeversailles.fr/index.php>

Site du MNHN : <https://www.mnhn.fr/fr>

ANNEXES

Entretiens menés à titre informatif

Nom	Prénom	Fonction	Date	Heure	Lieu	Finalité
BARRAU	Pierre	Président du 3e collège APPVPA	18/03/2015	15h	APPVPA	Conseils méthodologiques
PERILLON	Yves	Bénévole de l'APPVPA	20/03/2015	9h30	Chez lui	Conseils méthodologiques
AZAMBRE	Cécile	Géologue et paysagiste	24/03/2015	14h	APPVPA	Conseils méthodologiques
BONNIN	Marc	Président de La Vitrine du Développement Durable	25/03/2015	11h	La Vitrine du Développement Durable	Conseils méthodologiques
CARTON	Sophie	Vice-présidente de la ferme de Grignon	08/04/2015	14h	Ferme de Grignon	Informations sur la biodiversité des grandes cultures
SILIO-HAZARD	Aurélien	Ingénieur du COBAHMA	20/04/2015	9h30	COBAHMA	Informations sur le SAGE de la Vallée de la Mauldre

Entretiens menés pour l'enquête de perception

HOURLIN	Arnaud	Maire de Rennemoulin	22/04/2015	10h	APPVPA
ANQUETIN	Daniel	Conseiller municipal d'Arnouville-lès-Mantes	11/05/2015	10h30	Mairie d'Arnouville-lès-Mantes
ORHAN	Laëtitia	Adjoint à Orgeval, chargée de l'environnement	15/05/2015	11h	Mairie d'Orgeval
NIVARD	Philippe	Adjoint à Chavenay, chargé de l'urbanisme et des finances	18/05/2015	10h30	Mairie de Chavenay
LANEN	Catherine	Conseillère municipale de Thiverval-Grignon, déléguée APPVPA	19/05/2015	10h	Mairie de Thiverval-Grignon
BISSERIER	Françoise	Conseillère municipale de Villepreux	22/05/2015	10h	Mairie de Villepreux
PIERRES	Valérie	Adjointe au maire de Davron	22/05/2015	11h15	Mairie de Davron
RICHARD	Laurent	Maire de Maule	28/05/2015	15h	Mairie de Maule
BALLARIN	Adriano	Maire de Crespières	18/06/2015	9h30	Mairie de Crespières

Grille d'entretien pour l'enquête de perception

Présentation, demande d'enregistrement

I. Les friches agricoles

- Que vous évoque le terme de « friche agricole » ?
- Comment le définiriez-vous ?
- Que pensez-vous des expressions « espace ouvert » et « fermeture des paysages » ?

II. Les ZNIEFF

- Que savez-vous des ZNIEFF ?
- Y-en-a-t-il sur le territoire de votre commune ? Où sont-elles ?
- Menez-vous des actions sur ces espaces ? (Entretien quelconque, suivi, usages éventuels)

Montrer la carte des ZNIEFF de type I et les photos de leur état actuel.

- Connaissez-vous les anciens propriétaires et usages de ces espaces ? Leurs propriétaires et usages actuels ?
- A votre avis, quelles sont les causes de leur abandon ?
- Selon vous, quels sont les enjeux de ces espaces ?
→ *Échelle communale, échelle de l'APPVPA, échelle globale*
- Que pensez-vous que ces espaces deviendront sans intervention ?

Expliquer la dynamique actuelle (succession forestière, définition d'une friche et des services et disservices qu'elle peut rendre).

- Connaissez-vous la notion de services écosystémiques ?

III. L'aménagement

- Pensez-vous qu'il faudrait agir sur ces espaces ? Pourquoi ?
- Si oui, que faire ?

Donner des exemples d'interventions menées sur des friches agricoles dans d'autres espaces.

- Seriez-vous prêt à soutenir ou à mener de tels projets ? Avec qui ? Avec quel financement ?

Informez sur les financements possibles.

